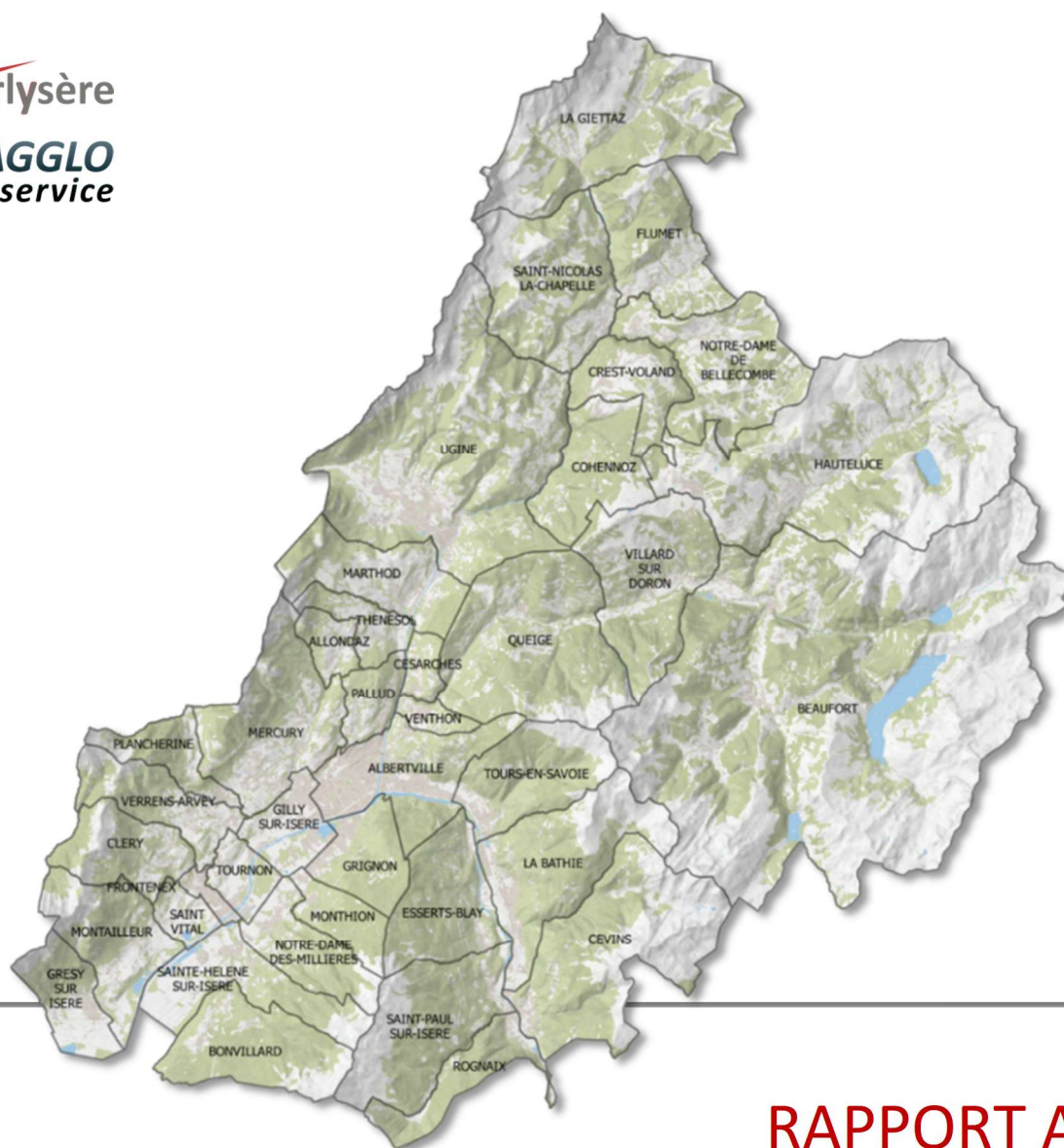




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2025

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi conformément aux articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, issus notamment du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Rapport à la disposition du public sur www.arlysere.fr

Communauté d'Agglomération Arlysère
2 av. des chasseurs alpins 73200 Albertville
04 79 10 48 48 - contact@arlysere.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.....	5
1.1. Le territoire desservi	5
1.2 Les compétences	6
1.3 Le pilotage institutionnel du service.....	7
1.4 L'organisation du service.....	8
2. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION.....	8
2.1. Caractéristiques des opérations de collecte assurées par la collectivité	8
2.2. Gestion des contenants et des sites	13
2.3 Evolution de l'organisation de la collecte.....	14
2.4. Les déchèteries et éco-parcs.....	18
2.5. Evolution de la collecte en déchèterie	22
3. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	23
3.1. Tonnages des flux de déchets collectés par la collectivité 2025	23
3.2. Evolution des tonnages de déchets collectés par la collectivité	24
3.3. Performances de tri des emballages et papiers graphiques collectés par la collectivité	25
4. LE TRAITEMENT DES DECHETS	27
4.1. Modes de traitement et valorisation des déchets.....	27
4.2. Evolutions	30
5. COÛT DU SERVICE PUBLIC.....	30
5.1. Les principales prestations rémunérées par la collectivité à des entreprises sous contrat	30
5.2. Décomposition des coûts du service par poste.....	32
5.5. Décomposition des coûts du service par flux.....	35
6. LA PREVENTION DES DECHETS	37
6.1. Le Plan Local de Prévention	37
6.2. Description des actions pour la réutilisation.....	38
6.3. Description des actions pour le développement du compostage.....	39
7. LA SENSIBILISATION DE PROXIMITE	43
7.1. L'aide à la mise en place du tri et l'accompagnement des évènements.....	43
7.2. Les animations	44

7.3. Le porte-à-porte	46
8. LES TEMPS FORTS DE 2025	46
GLOSSAIRE	47

Crédits :

Cartes p.1 et p.5: Données Arlysère et ©les contributeurs d'OpenstreetMap, CC BY-SA-<http://osm.org/copyright> - DGFIP - RGD 73-74 - 2016. Conception Arlysère

Cartes p.21 et p.22 : Données Arlysère et ©DGFIP - RGD 73-74 - 2019. Conception Arlysère

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Arlysère est dénommée Arlysère dans le reste du document.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) présente l'organisation, l'activité et les résultats du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assuré par Arlysère au cours de l'année 2025.

Ce document a pour objectif d'informer les usagers, les élus et l'ensemble des partenaires du territoire sur les conditions techniques, environnementales et financières de mise en œuvre du service. Il retrace les principales actions menées en matière de collecte, de traitement, de valorisation et de prévention

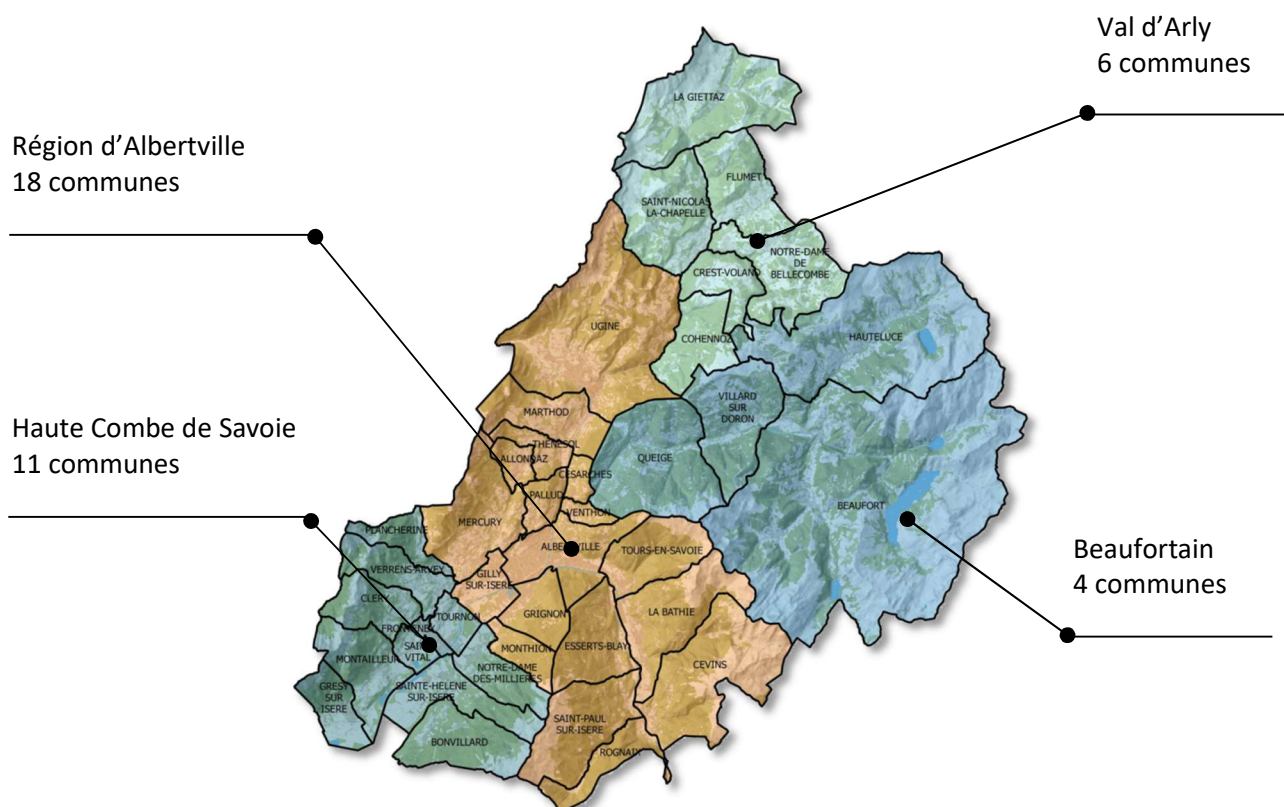
L'année 2025 a notamment été marquée par la poursuite de l'optimisation des modes de collecte avec le déploiement de nouvelles plateformes d'apport volontaire, la mise en œuvre de la filière à responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), ainsi que par le développement des actions de prévention et de compostage sur l'ensemble du territoire.

À travers ce rapport, Arlysère réaffirme sa volonté de proposer un service public performant, de maîtriser les coûts de gestion des déchets et d'accompagner les habitants dans les démarches de réduction, de tri et de valorisation des déchets.

1. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1.1. Le territoire desservi

La Communauté d'Agglomération Arlysère comporte 39 communes et 63550 habitants (population totale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2025).



1.2 Les compétences

Arlysère exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour tous les flux et sur l'ensemble de son territoire. Arlysère a transféré la compétence traitement des déchets managers et assimilés au Syndicat Mixte Savoie Déchets pour les secteurs Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie et Beaufortain, et au SITOM des Vallées du Mont Blanc pour le secteur Val d'Arly (Cohennoz, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle).

Pour ce territoire, le SITOM assure également la gestion des éco-organismes, la gestion des subventions et la revente des matériaux (issus du tri du multimatériaux), la communication, la sensibilisation et la gestion de proximité des biodéchets (composteurs).

Flux	Secteurs	Collecte	Transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie, Beaufortain	Arlysère	Arlysère	Syndicat Mixte Savoie Déchets
	Val d'Arly	Arlysère	(pas de transfert)	SITOM des Vallées du Mont Blanc
Multimatériaux et cartons	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie, Beaufortain	Arlysère	Arlysère	Syndicat Mixte Savoie Déchets
	Val d'Arly	Arlysère	SITOM des Vallées du Mont Blanc	SITOM des Vallées du Mont Blanc
Verre	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie, Beaufortain	Arlysère	SITOM des Vallées du Mont Blanc	Arlysère
	Val d'Arly	Arlysère	SITOM des Vallées du Mont Blanc	SITOM des Vallées du Mont Blanc
Déchets de déchèterie	Toutes déchèteries	Arlysère (haut et bas de quai)	(pas de transfert)	Arlysère Sauf pour le traitement des déchets verts et des cartons : Savoie Déchets
Biodéchets	Tout le territoire	Arlysère	(pas de transfert)	Arlysère
Compostage	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie, Beaufortain	Arlysère	(pas de transfert)	(pas de traitement)
	Val d'Arly	Arlysère	(pas de transfert)	(pas de traitement)

1.3 Le pilotage institutionnel du service

La commission opérationnelle « Valorisation des Déchets » pilote le service Valorisation des déchets. Elle s'est réunie 3 fois en 2025.

Liste des élus de la commission « Valorisation des déchets » en 2025 :

BURNIER FRAMBORET Frédéric	Albertville
BLANC James	Allondaz
BOCQUIN Marie-Hélène	Saint-Vital
BRISON Gérard	Sainte-Hélène-sur-Isère
CURT Josiane	Albertville
DESMARETS Xavier	Hauteluce
DUC Frédérique	Allondaz
DUNAND SAUTHIER James	Pallud
ENNE Ludovic	Thénésol
EXCOFFON Christian	Cohennoz
GARDET Florian	Marthod
GARDET-CADET Michel	Tournon
JOLY Michel	Flumet
MEUNIER Edouard	Queige
MURAZ DULAURIER Gilles	Tournon
REGAUDIAT Alain	Frontenex
REYDET Frédéric	Notre-Dame-des-Millières
LEGER Claudie	Albertville
VIBERT Jean-Noël	Mercury
VIGUET CARRIN Françoise	Ugine
VIOLI Sébastien	Marthod

1.4 L'organisation du service

L'organisation du service n'a pas évolué en 2025, et comprend 38 agents (37,1 ETP). Des agents en insertion et intérim viennent renforcer les équipes de collecte.

Direction	
Directeur Valorisation des déchets	1 agent
Adjoint de direction, responsable gestion administrative et service animations/déchèteries	1 agent
Gestion administrative	
Gestionnaire des données, matrice compta-coût, suivi des éco-organismes, suivi des prestations	1 agent
Administration, comptabilité, factures	1 agent
Service animations et déchèterie	
Responsable (0,8 ETP)	1 agent
Animateurs du tri et prévention	2 agents
Gestionnaire des déchèteries	1 agent
Service collecte et régie des bacs	
Responsable	1 agent
Gestionnaire du quai de transfert	1 agent
Agents de collecte (chauffeurs, ripeurs, chauffeurs-ripeurs)	20 agents
Responsable régie des bacs	1 agent
Agents de la régie des bacs	3 agents
Service projets	
Responsable	1 agent
Chargé de mission mise en place point d'apport volontaire	2 agents
Chargé de mission PLP et d'études (0,3 ETP)	1 agent

2. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

2.1. Caractéristiques des opérations de collecte assurées par la collectivité

2.1.1. Les modes de collecte selon les flux

On distingue deux modes de collecte :

- La collecte en porte à porte (PàP) : collecte de bacs roulants réalisée avec une benne à ordures ménagères (BOM). Les bacs sont soit des bacs individuels, soit des bacs collectifs (pour un immeuble) ou des bacs de regroupement (pour un secteur),
- La collecte en apport volontaire (AV) : collecte de conteneurs enterrés (CE) ou semi enterrés (CSE) ou de colonnes aériennes (CA) réalisée avec une benne à ordures ménagères équipée d'une grue de levage (BOM grue) ;

Les modes de collecte sont établis par flux :

- Pour les ordures ménagères et le multimatériaux : PàP ou AV
- Pour le verre : AV

La mise en place des points d'apport volontaire est réalisée progressivement depuis plus de 10 ans. En 2025, Arlysère a délibéré pour étendre la collecte en AV pour les ordures ménagères et le multimatériaux à terme sur l'ensemble de son territoire. Ainsi les collectes en porte à porte pour ceux deux flux sont amenées à disparaître.

Pour les flux spécifiques :

- Cartons : PàP ou compacteurs
- Biodéchets : composteurs ou PàP
- Textiles : AV

Le synoptique ci-dessous décrit les contenants existants sur le territoire en fonction des flux :



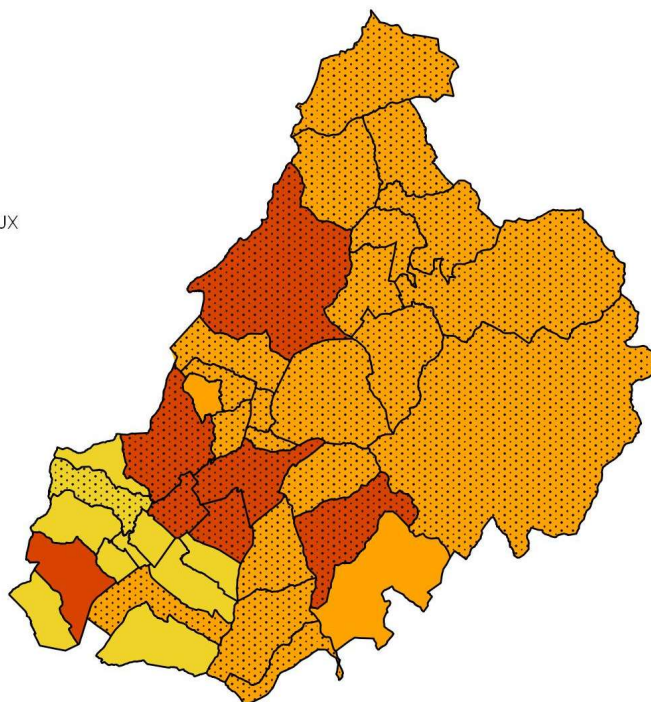
2.1.2. Les modes de collecte selon les communes

Les modes de collectes (PàP ou AV) varient selon les communes. Les deux modes de collecte peuvent être présents sur une même commune.

Collecte du flux multimatériaux :

Légende

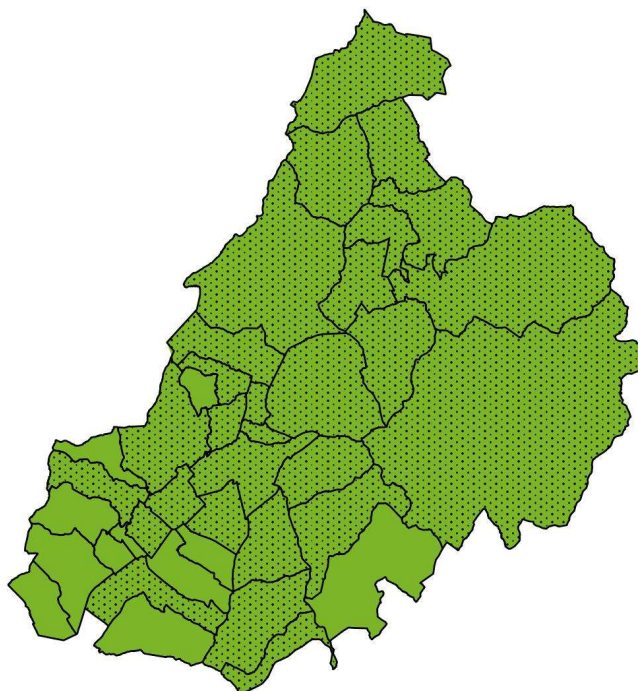
- BACS MULTIMATERIAUX
- CSE-CE, BACS MULTIMATERIAUX
- CA MULTIMATERIAUX
- CA,CSE-CE MULTIMATERIAUX
- CA,BACS MULTIMATERIAUX
- CA,CSE-CE, BACS MULTIMATERIAUX



Collecte du verre :

Légende

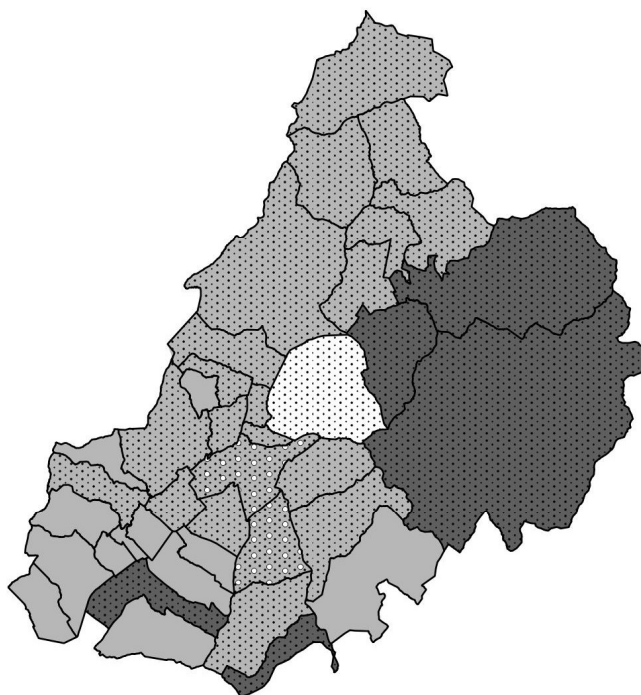
- CA
- CA,CSE-CE



Collecte des ordures ménagères résiduelles :

Légende

- BACS
- CSE-CE
- CA, CSE-CE
- CSE-CE, BACS
- CA, CSE-CE, BACS



La collecte des cartons est réalisée de la manière suivante :

- En porte à porte (en vrac, sans bacs) pour une partie des gros producteurs situés les communes d'Albertville, La Bathie, Gilly-sur-Isère et Ugine
- En compacteurs sur les secteurs de montagne (Beaufortin et Val d'Arly)

Le collecte des biodéchets des gros producteurs est réalisée en porte à porte avec bacs sur les communes de Albertville, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, La Bâthie, Rognaix, Saint-Vital, Tournon, Tours-en-Savoie et Ugine.

2.1.3. Le mode d'exploitation

On distingue deux modes d'exploitation : en régie (avec des agents de la collectivité) et en prestation (par marché public confiés à un prestataire privé).

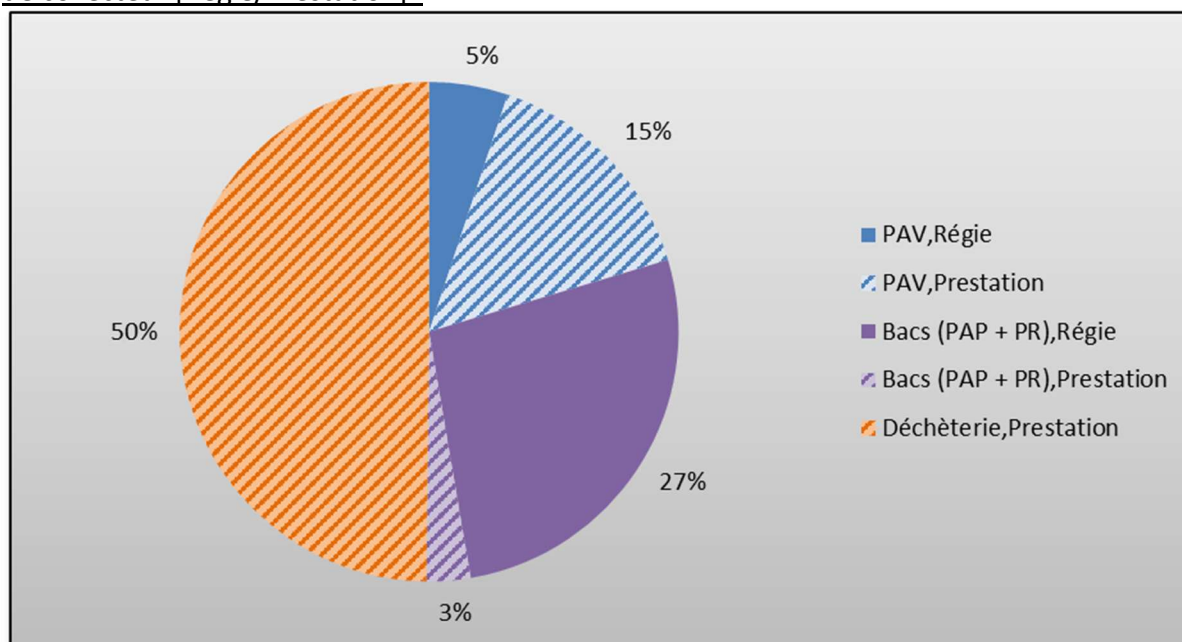
Le mode d'exploitation selon les flux, les secteurs et les modes de collecte :

Flux de déchets collectés	Secteur	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Mode d'exploitation
OMR	Plaine (RAL et HCS)	PàP	C1 à C2	Régie
	Plaine (RAL et HCS)	AV	/	Prestation : MINERIS
	Beaufortain	AV	/	Régie
	Val d'Arly	PàP	C1 basse saison C3 haute saison	Prestation : Excoffier
	Val d'Arly	AV	/	Prestation : Excoffier
Multimatériaux	Plaine (RAL et HCS)	PàP	C0,5 à C1	Régie
	Plaine (RAL et HCS)	AV	/	Prestations : NANTET, MINERIS
	Beaufortain	AV	/	Régie
	Val d'Arly	AV	/	Prestation : Excoffier
Verre	Plaine (RAL et HCS)	AV	/	Prestation : MINERIS GUERIN
	Beaufortain	AV	/	Prestation : MINERIS GUERIN
	Val d'Arly	AV	/	Prestation : TRIGENIUM
Cartons commerçants	Plaine (RAL et HCS)	PàP	C1	Prestation : TRI-VALLEES
	Beaufortain	AV	/	Prestation : NANTET
	Val d'Arly	AV	/	Prestation : NANTET
Textiles	Tous secteurs	AV	/	Prestation : TRI-VALLEES
Déchets organiques (méthanisation)	Tous secteurs	PàP	C2	Prestation : TRI-VALLEES

La structure des collectes selon le type de collecteur évolue peu en 2025. Les prestations assurent 69 % des tonnages collectés, contre 68 % en 2024, tandis que la régie représente 31 % des tonnages. Cette progression des prestations résulte de la transformation progressive des modes de collecte, avec le remplacement des bacs roulants par des conteneurs semi-enterrés et des dispositifs de regroupement nécessitant des collectes spécialisées.

Les collectes réalisées en régie demeurent toutefois majoritaires pour certains flux, notamment les multimatériaux collectés en bacs roulants et en partie en points d'apport volontaire, ainsi qu'une partie des collectes d'ordures ménagères résiduelles.

Répartition des déchets collectés selon le mode de collecte [Bacs/ PAV/ Déchèterie] et le type de collecteur [Régie/Prestation] :



Pourcentages en poids. Les collectes de carton en « cartons pliés » sont incluses dans les collectes en bacs (PAP + PR). Les déchets de gravats apportés à l'éco-parc de VenTHON et stockés en vue d'une utilisation sur site ne sont pas inclus dans ce graphique.

Part du tonnage collecté selon le type de collecteur :

	Régie	Prestation
Tous Flux	31%	69%
Multimatériaux	67%	33%
Verre	-	100%
Cartons commerçants	-	100%
Textiles	-	100%
Déchets organiques	-	100%
OMR	77%	23%
Déchèteries	-	100%

2.2. Gestion des contenants et des sites

2.2.1. La maintenance des contenants

La gestion des bacs est entièrement assurée par la régie des bacs d'Arlyère, implantée sur le site de collecte de la zone artisanale de VenTHON. À ce titre, elle assure la distribution, le remplacement, l'entretien et la maintenance de l'ensemble du parc de bacs du territoire.

La régie intervient également sur les conteneurs semi-enterrés (CSE), les conteneurs enterrés (CE) et les colonnes aériennes (CA), en réalisant les opérations de maintenance préventive et corrective nécessaires à leur bon fonctionnement et à la continuité du service.

2.2.2. Le lavage des contenants

Deux campagnes de lavage ont été menées en 2025, représentant cinq semaines d'intervention sur les territoires de la Région d'Albertville, de la Haute Combe de Savoie et du Val d'Arly. Elles ont permis de nettoyer les conteneurs semi-enterrés (CSE), conteneurs enterrés (CE) et colonnes aériennes dédiés aux flux OMR, multimatériaux et verre.

Dans le Beaufortain, ces opérations sont assurées en régie par les équipes du service Valorisation des déchets, au moyen d'un camion spécialement conçu pour le lavage des conteneurs. Cette organisation permet d'assurer un entretien régulier des équipements tout au long de l'année.

2.2.3. Le nettoyage des sites

Le nettoyage des sites comprend aussi l'entretien et le déneigement des plateformes. Son organisation est variable selon les secteurs :

- Sites de points de regroupement (PR) ou AV nettoyés par les communes (Val d'Arly et Région d'Albertville)
- Sites de CSE/CE et CA nettoyés en régie dans les communes du Beaufortain
- Sites de certains CSE par convention avec le bailleur et la commune
- Nettoyage des sites de Sainte-Hélène-sur-Isère par la régie

2.3 Evolution de l'organisation de la collecte

2.3.1. Les évolutions du mode de collecte

Les modalités de collecte ont peu évolué en 2025. Les principales adaptations concernent la poursuite du déploiement de plateformes de conteneurs semi-enterrés (CSE) et de colonnes aériennes (CA), mises en place à la fois pour accompagner le développement de nouveaux programmes immobiliers et pour poursuivre l'optimisation du service de collecte.

Cette stratégie vise à remplacer progressivement les collectes en bacs roulants individuels par des dispositifs de regroupement en apport volontaire. Outre l'amélioration de l'intégration des équipements dans l'espace public, cette évolution permet de rationaliser les circuits de collecte, de réduire les kilomètres parcourus par les véhicules et de limiter les coûts d'exploitation. Elle contribue ainsi à la maîtrise de l'empreinte environnementale du service et à l'amélioration de son efficacité technique et économique.

Dans cette perspective, Arlysère poursuit en régie le déploiement de nouvelles plateformes de conteneurs sur l'ensemble de son territoire, en privilégiant les secteurs où les gains environnementaux et opérationnels sont les plus significatifs.

Certaines nouvelles plateformes conduisent à un changement dans les modes de collecte présents sur les communes :

- Saint-Nicolas-la-Chapelle : le mode de collecte évolue avec la première implantation de CSE, route des combes.

- Esserts-Blay : une plateforme de colonnes aériennes complète a été créée route du château, permettant de retirer tous les bacs roulants du chef-lieu de la commune. La commune est ainsi presque entièrement collectée en AV.
- Rognaix : La commune passe entièrement en AV. En plus des CSE existants, 3 plateformes de CA ont été complétées. Ceci a permis de retirer l'ensemble des bacs roulants de la commune.
- Verrens-Arvey : La quasi-totalité de la commune est désormais équipée de CSE, avec la mise en place de 3 nouvelles plateformes en 2025, portant à 4 le nombre total de plateformes.

D'autres plateformes ont été mises en place en remplacement de plateformes existantes :

- Queige : la plateforme de colonnes aériennes du plan d'eau a été remplacée par des conteneurs semi-enterrés.
- Beaufort : les CSE de la place Frison Roche remplacent d'anciens équipements devenus obsolètes
- Villard-sur-Doron : la plateforme de la route des Rosières remplace celle de la Perle des Alpes et offre une capacité supplémentaire permettant de répondre aux besoins d'un nouveau programme immobilier.

Au total, vingt-six nouvelles plateformes ont été mises en place au cours de l'année. Ces plateformes sont « complètes », c'est-à-dire qu'elles comportent les trois flux : Multimatériaux, Verre et OMR. Elles sont composées de 79 CSE, 5 CE et 10 CA.

Liste des nouvelles plateformes :

Nombre de conteneurs	Localisation	Commune	Date de mise en place
3 CSE	Impasse du Doron / RD 118	CESARCHES	13/03/2025
5 CSE	Place Roger Frison Roche	BEAUFORT	23/04/2025
3 CSE	Route du col - Mont Dessous	UGINE	16/05/2025
4 CSE	Les Balcons de Juliette, 501 rue de Savoie	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	03/06/2025
3 CSE	Route du Chenola / Chemin du Genevrier (Le Villard)	MERCURY	03/06/2025
1 CA	Rue de l'église - Parking à côté de la mairie	ROGNAIX	09/06/2025
2 CA	D66 - Plan d'eau	ROGNAIX	09/06/2025
1 CA	Rue des grands champs - La Rochette	ROGNAIX	09/06/2025
3 CSE	Route des collets / Montolivet	VERRENS-ARVEY	15/07/2025
5 CSE	Route de Balmes / Croisement avec Route impériale / Arrêt de bus	MARTHOD	15/07/2025
3 CSE	Route des Bellons / Chemin des Perrières	MERCURY	22/07/2025

3 CSE	Rue de la Combe de Savoie / Oxygène	ALBERTVILLE	21/08/2025
5 CSE	Route de Rostachat / Parking du Chef-lieu	MARTHOD	27/08/2025
4 CSE	Rue de la République / Place Grenette	ALBERTVILLE	05/09/2025
4 CSE	Route des Combes / Marcinelle	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	15/09/2025
5 CE	Place de l'église / Rue Gambetta	ALBERTVILLE	18/09/2025
7 CSE	Route des Rosières / Perle des Alpes	VILLARD-SUR-DORON	23/09/2025
3 CSE	Route d'Albertville / Parking du plan d'eau	QUEIGE	24/09/2025
3 CSE	RD 925 - Terrain de football Camping - Le Praz - Les Glières	QUEIGE	24/09/2025
3 CA	Quai des Allobroges / Salle René Cassin	ALBERTVILLE	25/09/2025
3 CA	Route du Château	ESSERTS-BLAY	28/10/2025
5 CSE	Rue des Sablons	UGINE	28/10/2025
5 CSE	Route de la Scierie	VERRENS-ARVEY	28/10/2025
3 CSE	Chef-lieu	QUEIGE	12/11/2025
5 CSE	Chemin d'Arvey	VERRENS-ARVEY	12/11/2025
3 CSE	Chemin des pommiers	GRIGNON	08/12/2025

Plateforme de CA mise en place à Rognaix, au niveau de l'accès du plan d'eau



Première plateforme de CSE à Saint-Nicolas-la-Chapelle, route des Combes



2.3.2. Optimisation de la collecte des cartons avec les compacteurs

Un compacteur à cartons a été mis en place à l'extérieur de la déchèterie de Beaufort le 17 décembre 2025, permettant à tous les usagers de déposer leurs cartons 24h/24h. indépendamment des horaires de la déchèterie. Le compacteur a nécessité la pose d'une dalle en béton et l'installation d'un coffret électrique pour l'alimenter. La plateforme sera complétée d'un candélabre avec une caméra.

Le compacteur situé à l'intérieur de la déchèterie a été conservé et est dédié à la collecte des cagettes en bois.

Compacteur cartons extérieur de la déchèterie de Beaufort, le jour de sa mise en place



2.3.4. Extension du quai de transfert de Venthon pour la collecte sélective

L'extension du quai de transfert destinée au flux multimatériaux est utilisée par tous les camions de collecte depuis le 1^{er} janvier 2025. En conséquence, le site de Savoie Déchets à Gilly-sur-Isère dédié au dépôt et la mise en balles du Multimatériaux a été mis à l'arrêt 1^{er} janvier 2025.

2.3.5. Le tri « hors-foyer », un axe d'optimisation du tri :

L'année 2025 marque le lancement des premières actions du programme de développement du tri hors foyer soutenu par Citeo. À ce titre, Arlysère a investi dans des équipements permettant le tri des déchets lors des événements et a engagé un travail de diagnostic et d'accompagnement des services en vue de l'installation progressive de mobilier de tri dans les établissements recevant du public du territoire.

2.4. Les déchèteries et éco-parcs

2.4.1. Mode de gestion des déchèteries

Les déchèteries constituent un mode de collecte spécifique destiné aux déchets qui ne peuvent être collectés avec les flux ordures ménagères et multimatériaux du fait de leurs dimensions ou leur

dangereux. La gestion du bas de quai (location des bennes, transport et traitement) et du haut de quai (gestion du site, accueil des usagers) sont réalisés en prestations.

Les déchèteries bénéficient d'un suivi régulier par les services d'Arlysère, notamment lors de réunions mensuelles sur site avec les prestataires du bas et du haut de quai.

2.4.2. Les 7 sites : déchèteries et éco-parcs

Les déchèteries ouvertes aux professionnels sont appelées « éco-parcs ».

Arlysère dispose de 6 sites répartis sur le territoire, dont 3 éco-parcs Eco-parc de Venthon

- Eco-parc de Beaufort
- Déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe
- Eco-parc de Gilly-sur-Isère
- Déchèterie d'Ugine
- Déchèterie de La Bâthie

Une plateforme, située sur Grésy-sur-Isère, et destinée uniquement à la collecte des déchets verts complète le dispositif.

2.4.3. Entretien et gestion des sites

Toutes les déchèteries bénéficient d'un entretien régulier :

- Vérification annuelle du marquage au sol et reprise ou renouvellement lorsque son état le nécessite ;
- Entretien courant du matériel (remplacement de bavettes ...) ;
- Contrôle annuel des rejets aqueux dans le milieu naturel ;
- Vérification annuelle de la conformité des extincteurs, détecteurs de fumées et réseaux électriques ;
- Maintenance et vérification du bon fonctionnement des portails et barrières.

Les interventions réalisées en 2025 sur les sites sont les suivantes :

Eco-parc de Venthon :

- Etude des bruits et des poussières ;
- Pose d'un climatiseur dans le local du gardien ;
- Maintenance annuelle des pompes des bassins (prestation) ;
- Curage du débourbeur et déshuileur ;
- Débroussaillage deux fois par an ;
- Tronçonnages et mise en sécurité des arbres menaçant de chuter à la suite de la tempête de novembre ;
- Réparation de l'interphone pour le pont bascule ;
- Vérification des appareils de pesage ;
- Curage des bassins de rétention des eaux.

Déchèterie de Beaufort :

- Curage du débourbeur déshuileur ;
- Contrôle de la DREAL.

Déchèterie de Notre Dame de Bellecombe :

- Curage du débourbeur déshuileur ;
- Remplacement d'une grille d'eau pluviale en bas de quai ;
- A noter 4 infractions pour vol de ferraille.

Déchèterie de Gilly-sur-Isère :

- Curage du débourbeur déshuileur ;
- Suivis analytiques (eaux et gaz) de la zone de la déchèterie ;
- Délimitation de la zone colonnes aériennes avec des quilles ;
- Plantation de deux arbres en remplacement de deux autres ;
- Deux débroussaillages du site de l'ancien incinérateur ;
- Mise en place d'une crémone sur une porte ;
- Vérification du bon fonctionnement des sondes de niveaux du débourbeur déshuileur ;
- Curage du bassin de rétention des eaux ;
- Maintenance et intervention sur les ouvrages Herkules pour les bennes gravats ;
- Mise en place d'un store pour lutter contre la chaleur au niveau du chalet du gardien.

Déchèterie d'Ugine :

- Curage du débourbeur déshuileur ;
- Etude de bruit.

Déchèterie de La Bathie :

- Curage du débourbeur déshuileur ;
- Curage du réseau eaux pluviales ;
- Mise en place d'un défibrillateur.

2.4.3. Travaux d'aménagement

Mise en place d'un escalier dans la déchèterie de La Bâthie pour permettre au gardien de circuler facilement entre le haut de quai et le bas de quai.

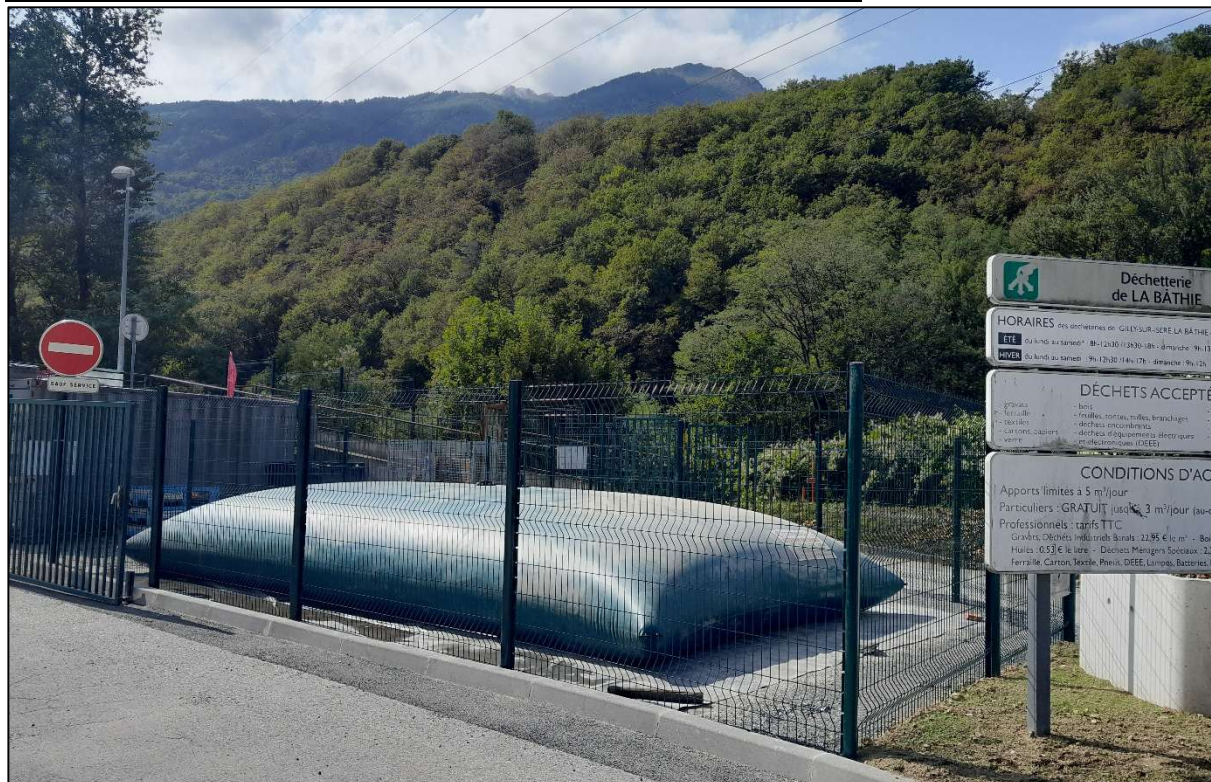
2.4. 4. Mise en place de protections incendie

En 2025, l'accent a été mis sur la sécurité incendie et la mise en place de dispositifs de rétention des eaux d'extinction des incendies.

- **Déchèterie de la Bâthie** : création d'une citerne de 30 m3 en complément du poteau incendie, achat de boudins anti-inondation pour le cloisonnement des eaux d'incendie ;

- **Déchèterie de Beaufort** : mise en place d'une signalétique indiquant la position de la vanne d'isolement et sens de rotation, maintenance de la vanne, curage du bassin d'orage, curage et nettoyage de l'exutoire situé dans un méandre du Doron ;
- **Déchèterie d'Ugine** : achat de boudins anti-inondation pour le cloisonnement des eaux d'incendie, et création d'un plan d'inondation en cas d'incendie.

La citerne de la déchèterie de la Bâthie a été mise en place de 2025



2.5. Evolution de la collecte en déchèterie

2.5.1. Mise en place de la nouvelle filière REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

La nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) PMCB, dont la mise en place effective a débuté au 1^{er} janvier 2025, est gérée par l'éco-organisme coordinateur « OCA Bâtiment » et regroupe plusieurs éco-organismes liés à cette filière : Valobat, Ecomaison et Ecominero.

La REP PMCB permet de développer la valorisation des déchets de matériaux de construction et de réduire la quantité de déchets jetés dans la benne tout-venant. Elle a conduit à une réorganisation de certaines filières de collecte dans les déchèteries.

Les déchets collectés dans le cadre de cette REP sont les suivants :

- Filière « Bois Multi REP », comprenant le mobilier en bois, le bois B, et le bois C.
- Plâtre
- Laines minérales
- Menuiseries vitrées qui étaient collectées auparavant avec le tout-venant »
- Certains déchets dangereux sont inclus dans la PMCB

Mise en place de la REP :

La collecte des menuiseries vitrées a été mise en place dans les 6 déchèteries du territoire.

La collecte des laines minérales (laine de verre / laine de roche) reste incertaine, elle a été mise en place dans les déchèteries de La Bathie et de Gilly-sur-Isère entre mi-février et mi-septembre, puis arrêtée par l'éco-organisme.

Broyage des déchets verts pour les composteurs

Le broyage des branches a été mis en place à l'éco-parc de Venthon afin de produire du broyat destiné à l'alimentation des composteurs de quartiers.

3. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

3.1. Tonnages des flux de déchets collectés par la collectivité 2025

3.1.1. Tonnages collectés

En 2025, Arlysère a collecté 44 001 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit une production moyenne de 692 kg par habitant.

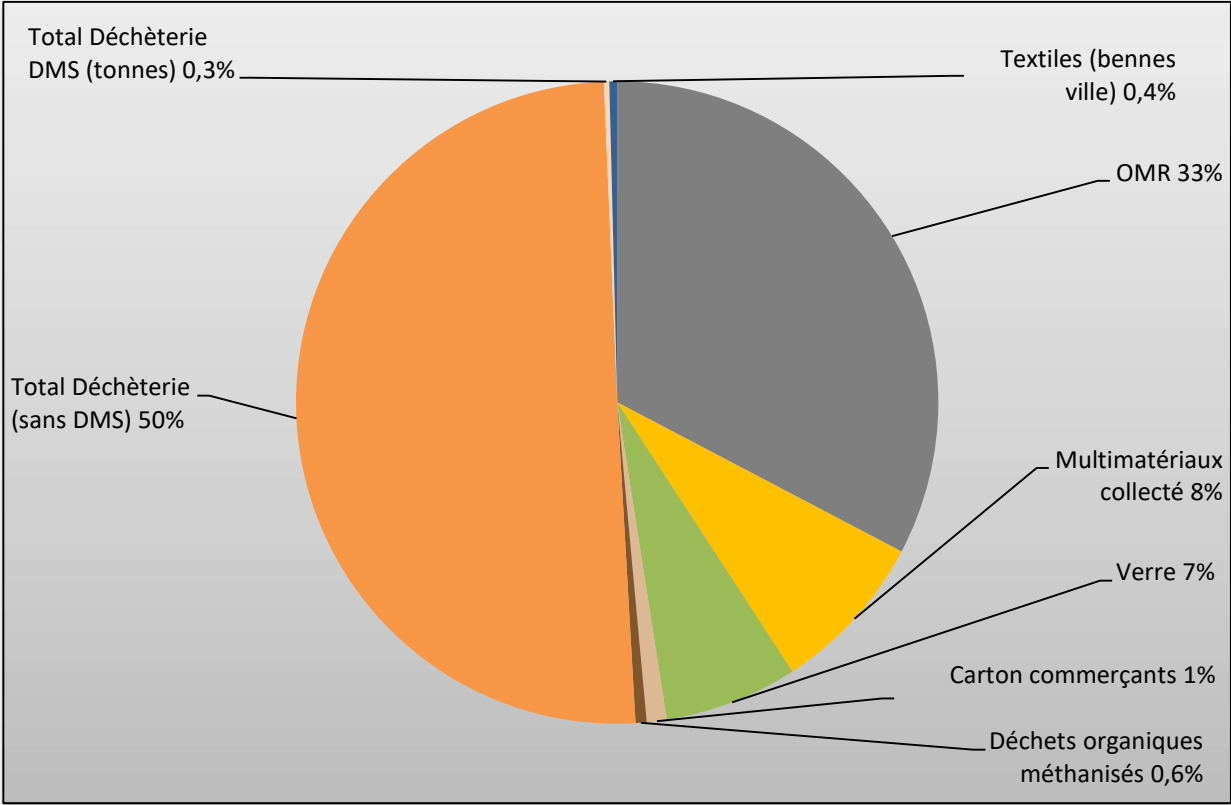
Déchets collectés par la collectivité	Tonnages	Ratio (en kg/hab)
Ordures ménagères résiduelles	14 384	226
Multimatériaux (y compris collectes en déchèterie)	3 575	56
Verre (y compris collectes en déchèterie)	2 949	46
Déchèteries (y compris textiles collectés en déchèterie, hors éco-parc de Venthon)	18 274	288
Textiles (collectes de ville)	173	3
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	39 355	619
Cartons des commerçants	445	7
Biodéchets des gros producteurs	248	4
Déchèterie éco-parc de Venthon	3 954	62
Total déchets des professionnels*	4 647	73
Total DMA + déchets des professionnels	44 001	692

* hors déchets professionnels collectés dans les déchèteries de Beaufort et de Notre-Dame-de-Bellecombe (car non comptabilisés à part).

3.1.2. Répartition par type de déchets

La répartition des déchets collectés par Arlysère selon les différents flux demeure similaire à celle observée en 2024, avec près de la moitié provenant des déchèteries.

Pourcentage des déchets produits selon les flux :



3.2. Evolution des tonnages de déchets collectés par la collectivité

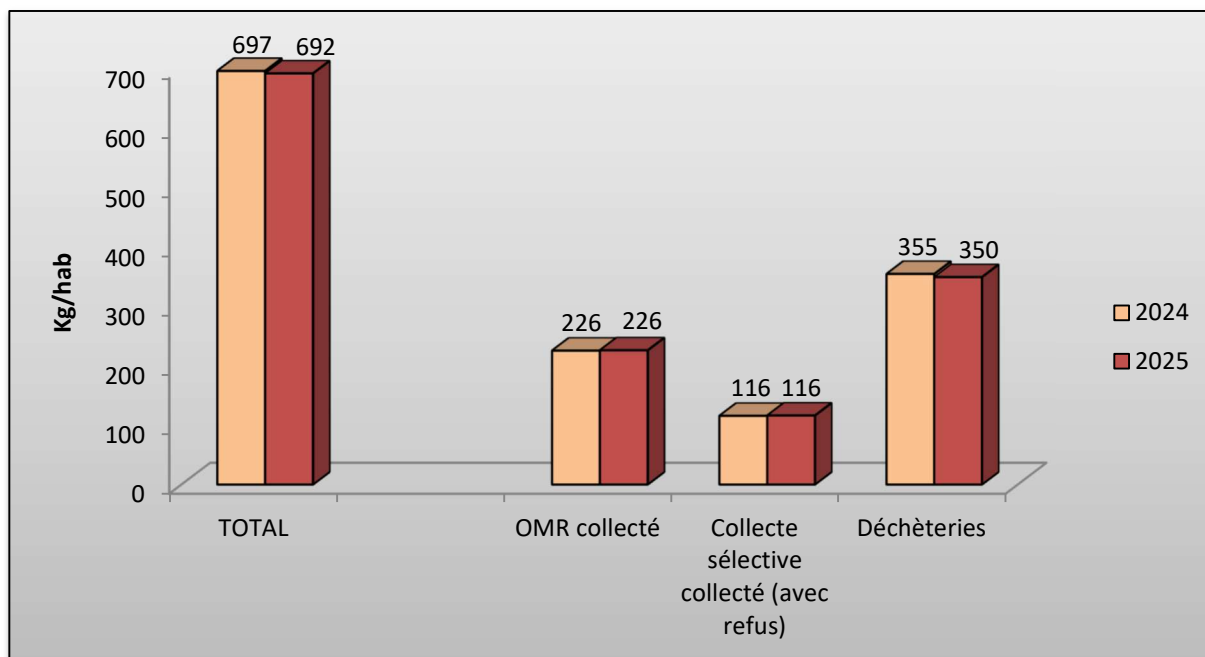
Evolution de la quantité de déchets collectés (tonnes) :

	2024	2025	%	Tonnes
OMR collectés	14 341	14 384	0,3%	42
Multimatériaux collectés (refus inclus)	3 541	3 575	1%	35
Verre	2 978	2 949	-1%	-29
Carton commerçants	424	445	5%	21
Déchets organiques méthanisés	259	248	-4%	-11
Textiles (ville)	153	173	13%	20
Déchèteries (sans DMS)	22 431	22 109	-1%	-322
Déchèteries DMS	121	119	-2%	-2
TOTAL	44 246	44 001	-0,6%	-245

Malgré quelques évolutions selon les filières, la production globale de déchets du territoire reste stable en 2025. Le tonnage total collecté atteint 44 001 tonnes, en légère diminution de 0,6 % par rapport à 2024 (-245 tonnes). Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution des tonnages réceptionnés en déchèterie.

La collecte du verre poursuit quant à elle son recul progressif, avec un tonnage de 2 949 tonnes, en baisse de 29 tonnes par rapport à l'exercice précédent (-1 %). Cette évolution s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années.

Evolution de la quantité de déchets produits par habitant (kg/hab)* :



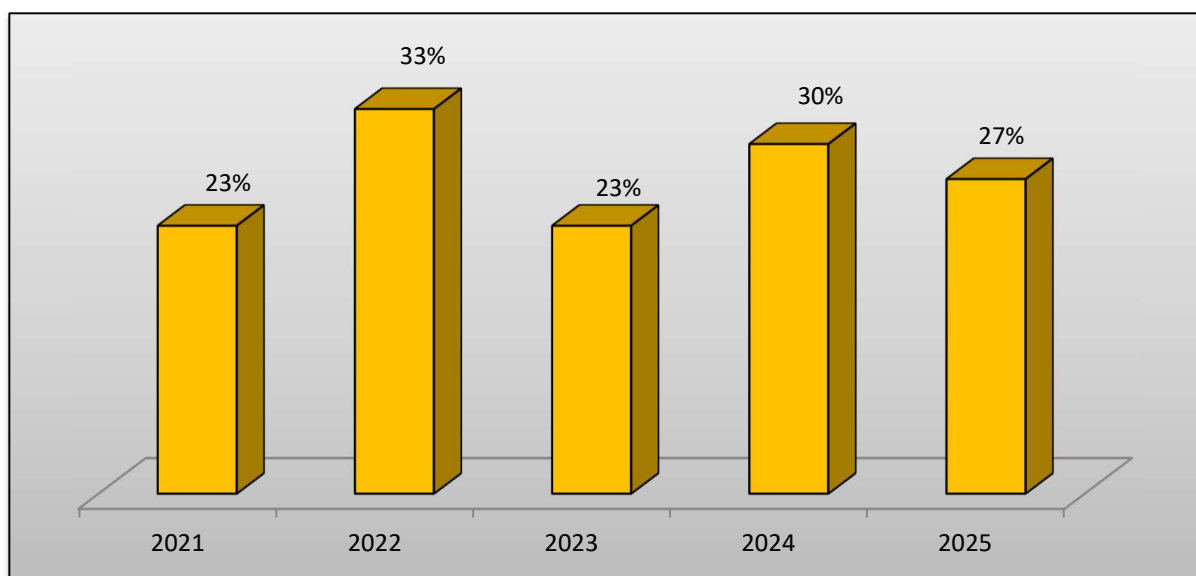
**Dans ce graphique :*

- Les OMR comprennent les ordures ménagères collectées
- La « collecte sélective » comprend toutes les collectes sélectives : Multimatériaux, Emballages, Papiers, Verre, Cartons commerçants, Textiles (ville), avec le refus de tri.
- Les déchèteries comprennent les flux de déchèterie y compris cartons et textiles collectés en déchèterie et les DMS.

3.3. Performances de tri des emballages et papiers graphiques collectés par la collectivité

La qualité de la collecte sélective des déchets d'emballages et des papiers est mesurée par la proportion de déchets non recyclables présents dans les flux collectés, appelée taux de refus. Pour le flux multimatériaux, ce taux s'élève à 27% en 2025. Il résulte à la fois des erreurs de tri commises par les usagers et des contraintes liées au procédé de séparation des matériaux mis en œuvre au centre de tri. La quantité totale de refus de tri enregistrée en 2025 représente ainsi 968 tonnes.

Refus de tri sur l'ensemble de la collecte sélective selon l'année :



NB : Dans l'ensemble de ce chapitre, les populations prises en compte sont les populations totales valables au premier janvier de l'année considérée (source INSEE). Les écarts entre les totaux et les tonnages sont dus aux arrondis. Les pourcentages sont des pourcentages en poids.

4. LE TRAITEMENT DES DECHETS

4.1. Modes de traitement et valorisation des déchets

Filières	Transfert	Centres de traitement/recyclage
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	Quai de transfert, Venthon (73)	UVETD de SAVOIE DÉCHETS, Chambéry (73)
		UVETD SET Mont-Blanc, Passy (74)
MULTIMATERIAUX	Savoie Déchets, Gilly-sur-Isère (73) Quai de transfert, Venthon (73)	Centre de tri de Savoie Déchets, Chambéry (73)
	Quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont Blanc, Passy (74)	Centre de tri Excoffier (74)*
VERRE	Plateforme de Chamousset (73)	OI MANUFACTURING, Vaulx-en-Velin (69)
	Site de transfert du SITOM des Vallées du Mont Blanc, Passy (74)	
DECHETS FERMENTESCIBLES		Unité de Méthanisation SAS Horizon, Tournon (73)
CARTONS COMMERÇANTS	TRI-VALLEES, Gilly-sur-Isère (73)	Papèteries
TEXTILES (BENNES VILLE)	REFASHION (TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère)	ALPES TLC, Ugine (73)

* Centre de tri des déchets de la région Rhône-Alpes, situé à Chambéry (73).

Filières		Taux de valorisation global	Détails taux valorisation	Collecteurs et pré-traitement	Centres de traitement/recyclage
BOIS	Non traité (Bois A)	100%	100% valorisation énergétique en chaufferies biomasse	NANTET, Francin (73) POUGET, Esserts-Blay (73)	Eybens (Grenoble - 38) Dauphiné La Plagne (73)
	Traité (Bois A - B)	100%	80% valorisation matière (panneaux particules) 20% valorisation énergétique en cimenteries		EGGER, Rambervillier (88) NORSKE SKOG GOLBEY (88)
	Traité au cœur (Bois C)	100%	100% élimination en filière spécialisée (valorisation énergétique)		SITA REKEM, Roussillon (38)
BRIQUES PLATRIERES		100%	85-90% terre cuite - valorisation matière 10-15% gypse - valorisation énergétique en cimenteries	NANTET, Francin (73)	NANTET, Francin (73) BIOVAL, Chamoux-sur-Gelon (73)
CARTON		100%	100% recyclage	NANTET, Francin (73)	TRI-VALLEES, Gilly-sur-Isère (73)
CARTOUCHES D'ENCRE		100%	Ré-emploi, recyclage	TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère (73)	LVL, La Chevrolière (44)
DÉCHETS VERTS / DÉCHETS VERTS BROYÉS		100%	100% valorisation matière (compostage, biomasse)	POUGET, Porte-de-Savoie (73)	POUGET, Porte-de-Savoie (73)
DEEE	Petits Appareils en Mélange (PAM)	88%	• 75% recyclage • 13% valorisations (valorisation énergétique, produits d'isolation ...) • 12% élimination en installations spécialisées	ECOSYSTEM (TRI-VALLÉES)	GROUPE COOPERATIF DEMAIN - LONS LE SAUNIER (39)
	Gros Electroménager Hors Froid (GEMHF)				PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
	Gros Electroménager Froid (GEMF)				TERECOVAL - La Chambre (73)
	Ecrans				SIBUET ENVIRONNEMENT - LE CHEYLAS (38)
	Lampes				ARTEMISE - VULAINES (10)
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	Peintures et produits pâteux		valorisation énergétique		TREDI, Salaise sur Sanne (38)
	Solvants chlorés				TREDI, Salaise sur Sanne (38) ou SARPI, La Talaudière (42)
	Solvants non chlorés				
	Acides et bases minéraux		traitement physico-chimique		
	Acides et bases organiques		traitement physico-chimique		
	Aérosols		recyclage matière après dépollution		SARPI, La Talaudière (42)
	Phytosanitaires				
	Emballages souillés		valorisation énergétique		TREDI, Salaise sur Sanne (38) SARPI, La Talaudière (42)
	Radiographies		valorisation de l'argent et traitement des résidus		SAGE DRS, Mante la Jolie (78)
	Filtres à huiles		recyclage matière après dépollution		CHIMIREC, Montmorrot (39)
	Bouteille de gaz				SLIR (69)
	Extincteurs				
	Produits non identifiés				SARPI, La Talaudière (42)
DECHETS INDUSTRIELS BANALS OU ENCOMBRANTS (DIB)		100%	88% valorisation énergétique en cimenteries 12% valorisation matière	SIBUET, Chamoux sur Gelon (73)	BIOVAL, Chamoux-sur-Gelon (73)
FERRAILLE		99%	100% recyclage (pour acier de construction)	POUGET, Esserts-Blay (73)	WINOA RIVA ACIER, Gargenville (78)

Filières	Taux de valorisation global	Détails taux valorisation	Collecteurs et pré-traitement	Centres de traitement/recyclage
GRAVATS	75%	75% valorisation matière (travaux publics : couches de fondation, enrobages, remblais...) 25% enfouissement	NANTET, Francin (73) POUGET, Esserts-Blay (73)	GAVEND, Rochefort (73) MBTP, Champagnieux (73)
HUILES VÉGÉTALES (alimentaires usagées)	100%	100% valorisation en biocarburant	TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère (73)	TRIALP, Chambéry (73)
HUILES MINÉRALES	74,1%	74,1% taux de valorisation	CHIMIREC, Dugny (93)	CHIMIREC, Dugny (93)
LAMPES NEONS	86,2%	86,2% Recyclage (incluant la valorisation matière) 13,8% élimination en installations spécialisées	ECOSYSTEM (TRI-VALLÉES)	ARTEMISE, Vulaines (10)
MOBILIER	100%	57% Recyclage 36% Valorisation énergétique (CSR Combustible Solide de Récupération) 7% élimination	ECO MAISON NANTET	NANTET, Francin (73)
PILES BATTERIES	50%-80%	Entre 50% et 80% recyclage	COREPILE/ ECOSYSTEM	COREPILE/ ECOSYSTEM
PLASTIQUES	100%	90% valorisation matière 10% valorisation énergétique	NANTET, Francin (73)	GDA environnement Général Industries (repreneurs qui trouvent des acheteurs)
PLÂTRES	95%	92% gypse - valorisation matière (plaques de plâtre) 5% papier - enfouissement (Satolas-et-Bonce, 38) 2% polystyrène - enfouissement (Lely, 38) 1% métaux - recyclés en fonderie, bois - mélangé au flux bois B (Nantet, 73)	NANTET, Francin (73)	PLACOPLATRE, Chambéry (73)
PNEUS	100%	48,87% valorisation énergétique - POWERGOM 51,13% valorisation matière (14,82% réutilisation, réemploi 10,91% granulats et poudrette 7,55% caoutchouc recyclé - TECHNIGOM 0,14% plaquettes de caoutchouc - DRAINGOM 14,55% cimenterie matière non organique 2,07% recyclage carbone et fer 0,89% valorisation géotechnique et Pneusol)	GRANULATEX	ALIAPUR, Lyon (69) (destinations : 13% Europe hors France 26% France 61% hors Europe)
POLYSTYRÈNE	100%	100% recyclage (matière première secondaire pour mobilier urbain ou isolation)	NANTET, Francin (73)	Chantiers Valoristes, Chambéry (73)
TEXTILES	98,7%	57,9% réutilisation (revente sur les marchés d'occasion en France et à l'export) 32,1% recyclage (23,1% effilochage + 9% chiffons) 8,7% Combustible Solide de Récupération (broyage et densification d'un combustible alternatif pour les cimenteries) 1,3% élimination	REFASHION (TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère)	ALPES TLC, Ugine (73)

4.2. Evolutions

- Mise en service progressive du nouveau centre de tri de Savoie Déchets à partir d'octobre 2025. Ce nouveau site est beaucoup plus performant et adapté à l'extension des consignes de tri mise en place en 2023.
- Nouvelle organisation du traitement des déchets du bâtiment sur les déchèteries dans le cadre de la REP PMCB.

5. COÛT DU SERVICE PUBLIC

5.1. Les principales prestations rémunérées par la collectivité à des entreprises sous contrat

Sont représentées dans le tableau ci-dessous les principales prestations de service réalisées durant l'année 2025.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat	Echéance	Montant annuel des prestations en € TTC
ELIS ALPES - MAJ BLANCHISSERIE D	Location et entretien des vêtements de travail	Marché public à bons de commande	31/08/2026	34 159
EXCOFFIER FRERES SA	Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles du secteur Val d'Arly	Marché public à bons de commande	31/05/2027	183 095
EXCOFFIER FRERES SA	Collecte et transport des recyclables du secteur Val d'Arly	Marché public à bons de commande	27/02/2027	97 011
EXPERT LOCATION SERVICES	Location de véhicules pour la collecte des déchets ménagers	Marché public à bons de commande	11/05/2029	43 066
EXPERT LOCATION SERVICES	Location d'un véhicule de 26 tonnes, d'une benne avec ou sans lève-conteneur et d'une grue pour la collecte des déchets ménagers	Marché public à bons de commande	01/04/2025	32 723
GUERIN LOGISTIQUE	Collecte du flux Verre secteur Plaine et Beaufortain	Marché public à bons de commande	31/12/2025	156 029
MINERIS SAS	Collecte du flux multimatériaux PAV secteur Plaine	Marché public à bons de commande	31/12/2025	131 136

MINERIS SAS	Collecte du flux Verre secteur Plaine	Marché public à bons de commande	31/12/2025	270 646
NANTET LOCABENNES	Collecte du flux multimatériaux PAV secteur Plaine	Marché public à bons de commande	31/12/2025	98 948
NANTET LOCABENNES	Transport et location de compacteurs cartons secteur Beaufortain	Marché public à bons de commande	28/02/2028	40 304
NANTET LOCABENNES	Transport et location de compacteurs cartons secteur Val d'Arly	Marché public à bons de commande	28/02/2028	24 828
NANTET/AXIA POUGET/BIOVAL	Bas de quai des déchèteries : transport, traitement et location de bennes	Marché public à bons de commande	11/09/2026	1 695 579
TRANSRF	Transport de la collecte sélective du quai de transfert de Venthon jusqu'au centre de tri Savoie Déchets	Marché public à bons de commande	08/09/2027	110 770
TRANSRF	Transport des ordures ménagères et assimilées du quai de transfert de Venthon jusqu'à l'usine d'incinération de Chambéry	Marché public à bons de commande	31/05/2027	209 186
TRI VALLEES	Collecte et transport des cartons secteur plaine	Marché public à bons de commande	27/02/2027	47 800
TRI VALLEES	Collecte, valorisation des déchets fermentescibles	Marché public à bons de commande	31/12/2024	17 613
TRI VALLEES	Collecte, valorisation des déchets fermentescibles	Marché public à bons de commande	01/05/2028	26 404
TRI VALLEES	Haut de quai des déchèteries	Marché public	28/02/2027	837 244
TRI VALLEES	Mise à disposition de personnel en insertion pour des prestations liées au service valorisation des déchets	Marché public à bons de commande	02/05/2027	197 451
TRIALP	Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) sur les déchèteries	Marché public à bons de commande	30/11/2027	91 268
TRIGENIUM SAS	Collecte du flux Verre secteur Val d'Arly	Marché public à bons de commande	31/12/2025	23 254

5.2. Décomposition des coûts du service par poste

Note méthodologique sur les données financières présentées :

Les données financières présentées dans ce rapport sont issues de la matrice des coûts ComptaCoût® développée par l'ADEME, outil de référence utilisé par les collectivités pour analyser le coût complet du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les résultats obtenus peuvent présenter des écarts avec ceux du **compte administratif**, car les deux outils répondent à des objectifs différents. Le compte administratif est établi conformément aux règles de la comptabilité publique et retrace l'exécution budgétaire de la collectivité. La matrice des coûts, quant à elle, vise à reconstituer le coût économique du service afin de permettre une analyse homogène et comparable entre collectivités.

À cette fin, certains retraitements sont réalisés :

- les charges et les produits sont affectés aux différentes activités du service (pré-collecte, collecte, transfert, traitement, communication, prévention, etc.) selon leur utilisation réelle ;
- les dépenses et recettes sont rattachées à l'exercice analysé selon les règles définies par la méthode ComptaCoût®, ce qui peut conduire à des différences ponctuelles avec les rattachements comptables retenus dans le compte administratif ;
- les soutiens des éco-organismes, les recettes de valorisation et les autres produits sont ventilés entre les différents flux de déchets afin de déterminer leur coût réel ;
- les amortissements comptables enregistrés par la collectivité sont pris en compte. La méthode intègre également un coût lié à l'utilisation des immobilisations afin de refléter au mieux le coût complet du service et le renouvellement futur des équipements et infrastructures mobilisés.

Ainsi, les coûts présentés dans ce rapport ne correspondent pas strictement aux montants figurant au compte administratif. Ils constituent une reconstitution du coût complet du service selon la méthodologie nationale ComptaCoût® de l'ADEME, permettant d'assurer une meilleure comparabilité entre collectivités et de disposer d'une vision économique fidèle des coûts de gestion des déchets.

Charges 2025	Euros HT
Charges fonctionnelles	
Charges de structure	1 446 684
Charges de communication	61 417
Charges techniques	
Prévention	155 285
Pré-collecte	375 586
Collecte	4 457 460
Transfert/Transport	297 778
Transfert / transport – Traitement des déchets non dangereux	1 584 513
Traitement des déchets non dangereux – Vente de produits et d'énergie	1 716 262
Traitement des déchets non dangereux	1 149 379
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	82 971
Autres charges	9 084
Stockage	413 041
Total charges HT	11 749 460
TVA acquittée	617 019

Produits 2025	Euros HT
Matériaux	436 096
Énergie	7 607
Autres produits	8 632
Soutiens des éco-organismes	1 398 384
Reprises des subventions d'investissement	57 302
Subventions de fonctionnement	1 278
Total produits	1 909 299

Coût du service public	10 457 180 €
-------------------------------	---------------------

La structure des dépenses du service public de prévention et de gestion des déchets est relativement stable en 2025. Les coûts se concentrent principalement sur les activités opérationnelles directement liées à la gestion des déchets.

Les dépenses de **collecte et de pré-collecte** représentent ainsi **41 % des charges du service**. Elles comprennent l'ensemble des moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise à disposition des équipements de collecte, à leur maintenance et à l'organisation des collectes sur le territoire.

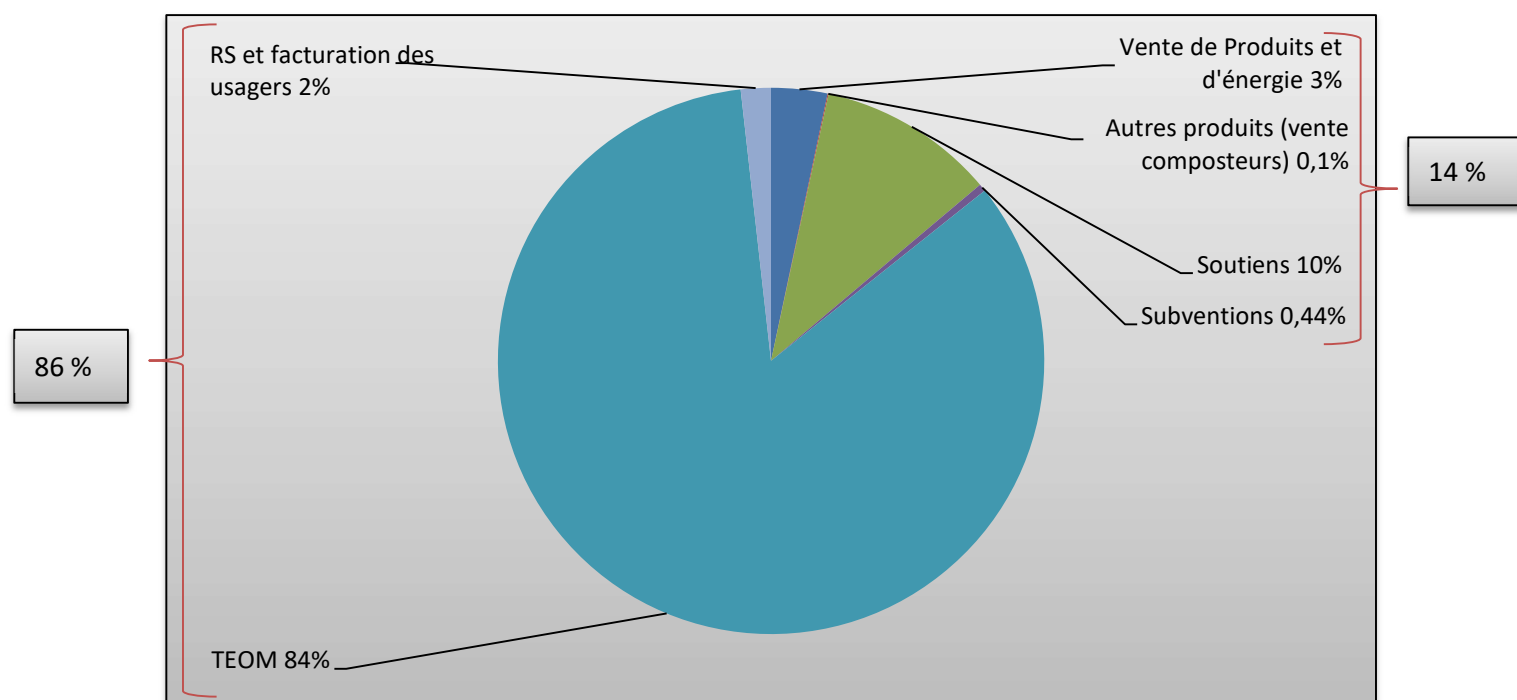
Les dépenses de **transfert, transport et traitement** constituent le premier poste de charges avec **45 % des dépenses totales**. Ce poids important reflète la nécessité d'acheminer les déchets vers les différentes installations de traitement et de financer les filières de valorisation, de recyclage, de stockage ou d'élimination conformément aux exigences réglementaires.

Enfin, les **charges de structure, de communication et de prévention** représentent **14 % des dépenses**. Ces dépenses permettent d'assurer le fonctionnement administratif et technique du service, mais également de développer les actions de sensibilisation, d'accompagnement des usagers et de réduction des déchets à la source.

Le financement du service repose principalement sur la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, complétée par la Redevance Spéciale, les recettes issues de la valorisation des matériaux et de l'énergie, ainsi que les soutiens versés par les éco-organismes dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur (REP). Ces recettes complémentaires contribuent à réduire le coût net supporté par les usagers et à améliorer l'équilibre financier du service.

Les performances de tri et de valorisation jouent également un rôle important dans cet équilibre. L'amélioration de la qualité du tri permet de limiter les refus de tri et les coûts de traitement associés, tout en maximisant les soutiens financiers et les recettes de valorisation.

Répartition des modes de financement du service (€ HT) :



Liste des éco-organismes en contrat avec Arlysère :

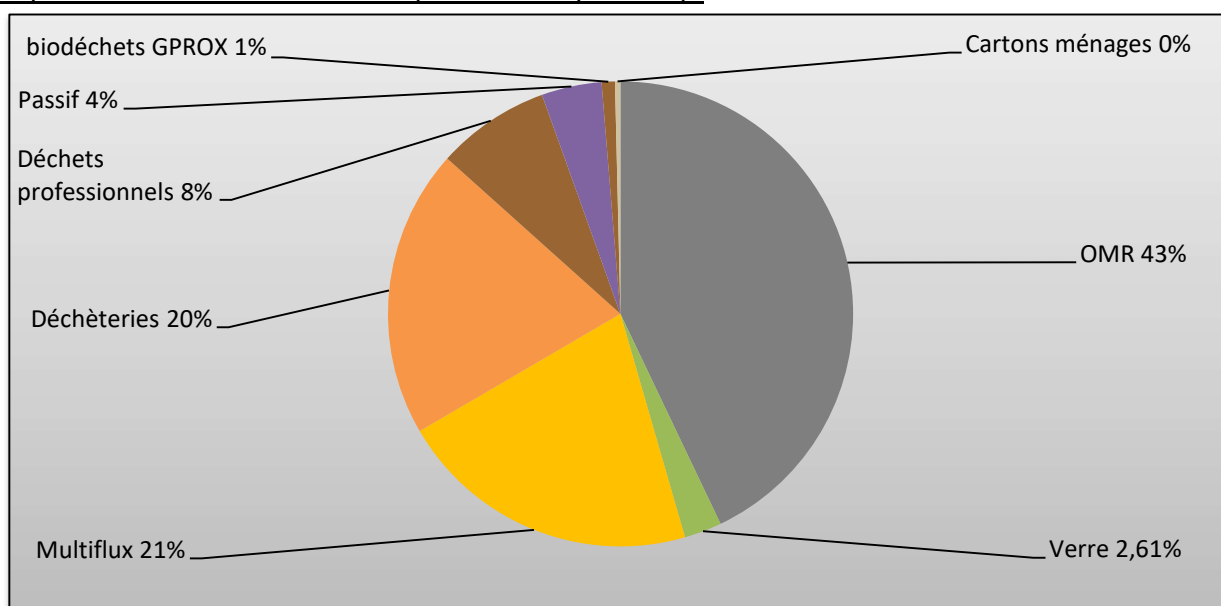
Eco-organismes	Déchets concernés
CITEO	Papiers et emballages
Ecosystem	DEEE Ménagers, Lampes
Corépile	Piles
Aliapur	Pneumatiques
Refashion	Textiles, Linge, Chaussures
Eco-DDS	Déchets Diffus Spéciaux (déchets dangereux)
Ecologic	Articles de Sport et de Loisirs (ASL) Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) thermiques
Ecomaison (Filières hors REP PMCB)	Meubles hors mobilier en bois Jouets Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) non thermiques
OCA Bâtiment	Organisme de coordination de la REP PMCB, avec les éco-organismes Valobat, Ecominero et Ecomaison
• Ecominero	Inertes, gravats
• Valobat	Plâtre, laine de roche, laine de verre
• Ecomaison (Filières REP PMCB)	Bois Multi-REP (Mobilier en bois, bois B, bois C) Déchets dangereux PMCB Menuiseries vitrées Plastiques

5.5. Décomposition des coûts du service par flux

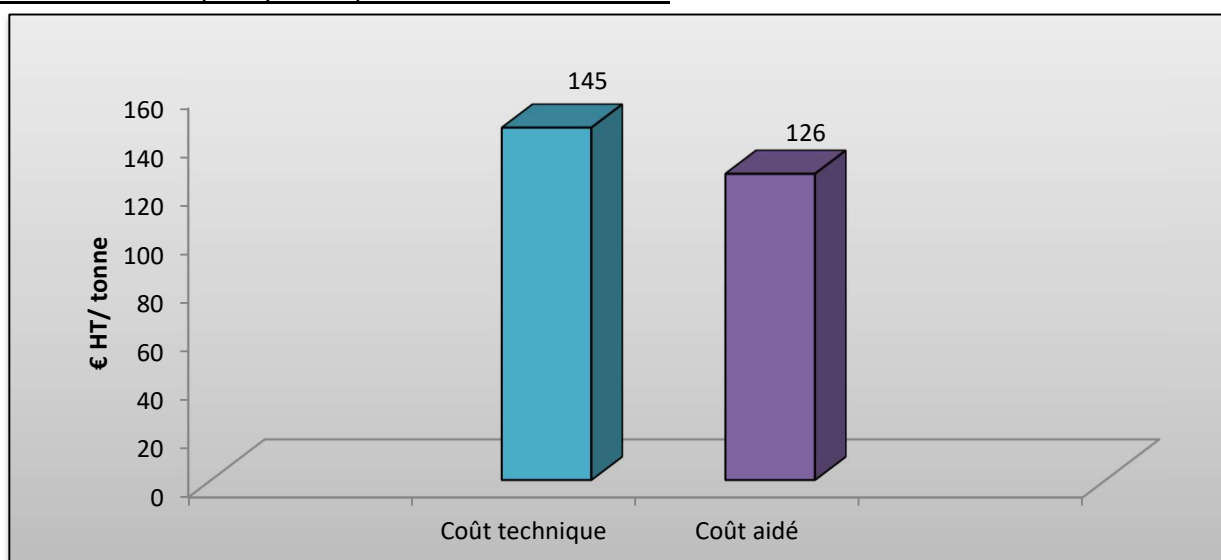
Le coût de chaque flux de déchets collectés est mesuré grâce à la matrice compta-coûts de l'ADEME. Le « coût technique » correspond au coût réel de gestion d'un flux, c'est-à-dire à l'ensemble des charges qui lui sont affectées, déduction faite des recettes issues de la vente de matériaux ou d'énergie.

Le « coût aidé » correspond quant à lui au coût technique après déduction des soutiens versés par les éco-organismes et des éventuelles aides. Il représente donc la part du coût qui doit être financée par les contributions des usagers.

Répartition du coût réel des flux (coût technique € HT) :

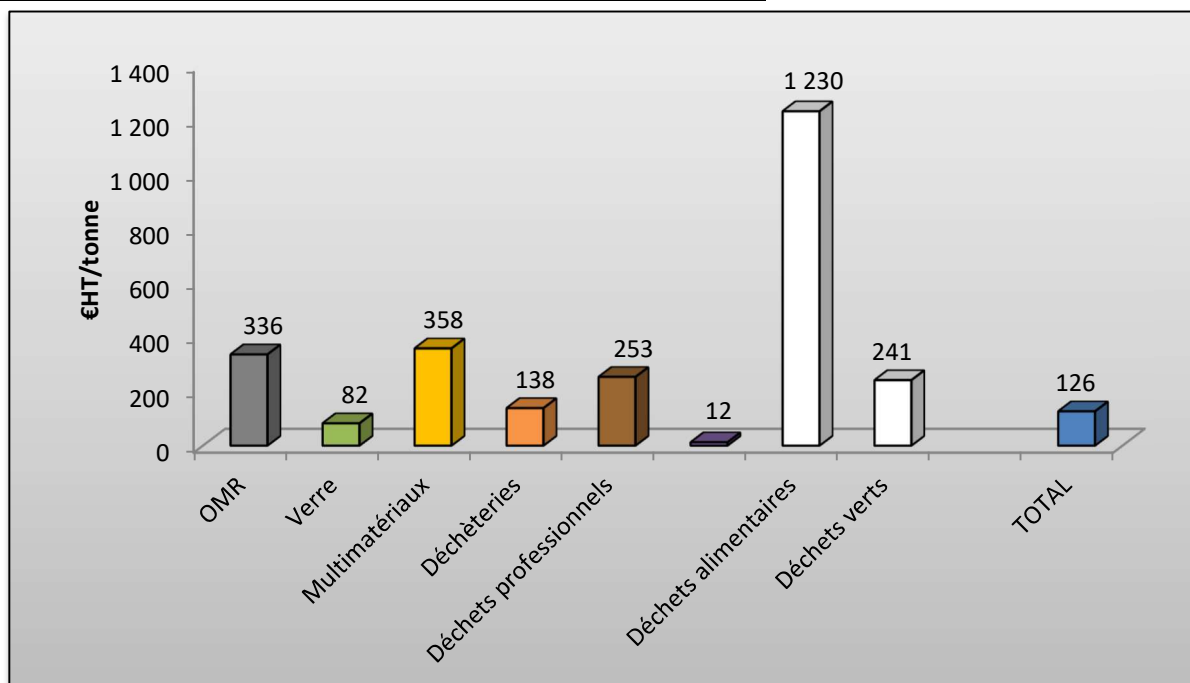


Coût à la tonne (€ HT/tonne) de l'ensemble des flux :

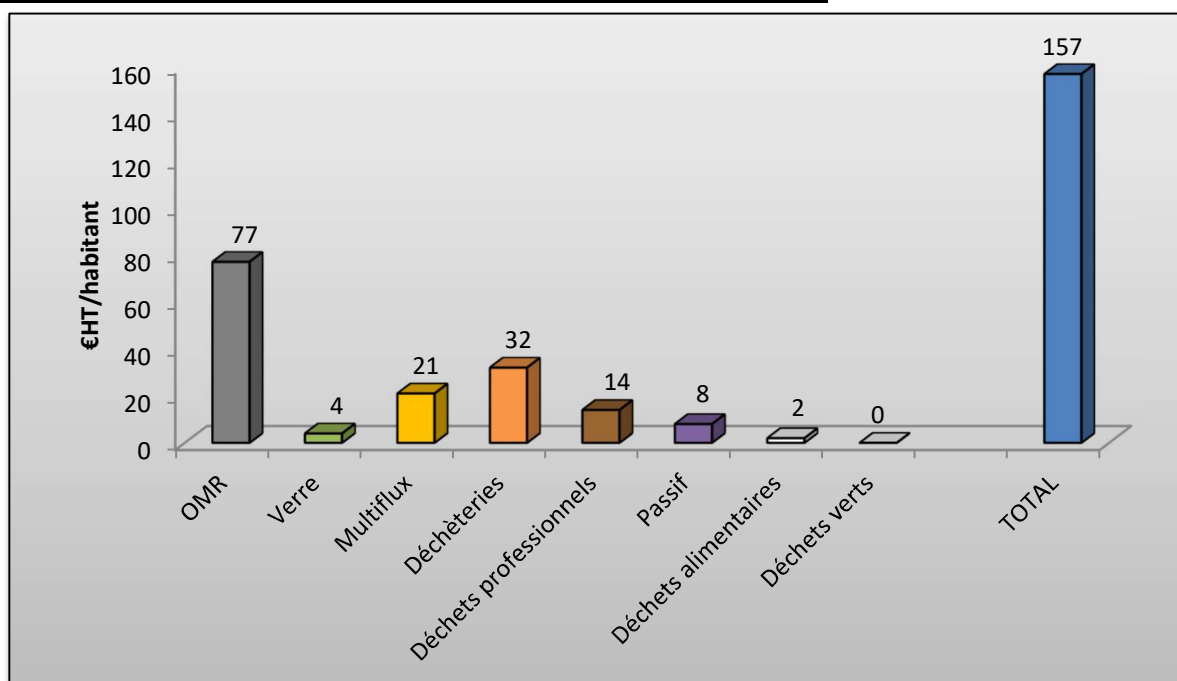


Dans les deux graphiques suivants, les déchets professionnels comprennent les déchets professionnels collectés en porte-à-porte (cartons et biodéchets) et dans l'éco-parc professionnel de Venthon. Les déchets professionnels collectés dans les autres déchèteries sont inclus dans la catégorie « Déchèteries ».

Coût à la tonne des déchets par flux (coût aidé € HT/tonne) :



Coût par habitant des déchets par flux (coût aidé € HT/habitant) :



L'analyse des coûts par flux met en évidence des écarts importants selon la nature des déchets collectés et les modes de gestion associés.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) constituent le principal poste de coût du service. Elles représentent à elles seules 43 % du coût technique total, alors qu'elles ne représentent qu'environ un tiers des tonnages collectés. Cette situation s'explique par l'importance des coûts de collecte, de transport et de traitement associés à ce flux, qui bénéficie de peu de recettes de valorisation.

Le flux multimatériaux représente 21 % du coût technique total. Malgré les soutiens versés par Citeo et les recettes issues du recyclage des matériaux, ce flux nécessite des opérations de collecte, de tri et de conditionnement qui demeurent coûteuses. Son coût aidé s'établit à 358 €/tonne.

Les déchèteries représentent pour leur part 20 % du coût technique total. Elles concentrent une grande diversité de flux, dont certains nécessitent des filières spécifiques de valorisation ou de traitement. Malgré cela, leur coût aidé reste limité à 138 €/tonne, grâce aux importantes quantités collectées et aux soutiens associés à plusieurs filières REP.

Le verre apparaît comme l'un des flux les plus performants d'un point de vue économique. Collecté exclusivement en apport volontaire et bénéficiant d'une filière de recyclage mature, son coût aidé s'élève à seulement 82 €/tonne, soit le coût le plus faible parmi les principaux flux ménagers.

Les flux spécifiques, notamment les déchets alimentaires, présentent des coûts unitaires plus élevés en raison des faibles tonnages collectés et des moyens dédiés nécessaires à leur collecte et à leur valorisation. Le coût aidé des déchets alimentaires atteint ainsi 1 230 €/tonne. Toutefois, ces dispositifs contribuent à détourner des déchets fermentescibles des ordures ménagères résiduelles et participent à l'atteinte des objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des biodéchets.

L'amélioration du geste de tri, le développement du compostage individuel et collectif ainsi que l'utilisation des filières de valorisation disponibles constituent des leviers majeurs de maîtrise des coûts. Chaque tonne détournée des OMR permet de réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets résiduels, tout en augmentant les recettes de valorisation et les soutiens versés par les éco-organismes. Les efforts réalisés en matière de prévention et de tri contribuent ainsi directement à la maîtrise du coût du service et à la limitation de son financement par les usagers.

Au global, le coût aidé du service s'établit à 126 € HT par tonne collectée, soit 157 € HT par habitant.

6. LA PREVENTION DES DECHETS

6.1. Le Plan Local de Prévention

Un plan local de prévention des déchets (PLP) réunit l'ensemble des actions de réduction des déchets, que ce soient les actions menées par Arlysère pour les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville, ou que ce soit pour les actions réalisées au sein du territoire du Val d'Arly par le SITOM des Vallées du Mont Blanc (les actions du SITOM des Vallées du Mont Blanc ne sont pas décrites ici).

Les actions en faveur de la réduction des déchets sont déclinées selon 2 axes :

- la promotion de la réutilisation des objets en développant les lieux dans lesquels les objets inutilisés peuvent trouver de nouveaux utilisateurs pour une seconde vie. Il s'agit de l'armoire à dons et des recycleries.
- le développement du compostage. Qu'il soit individuel ou collectif, il permet de réduire très efficacement le contenu de sa poubelle (environ 30%).

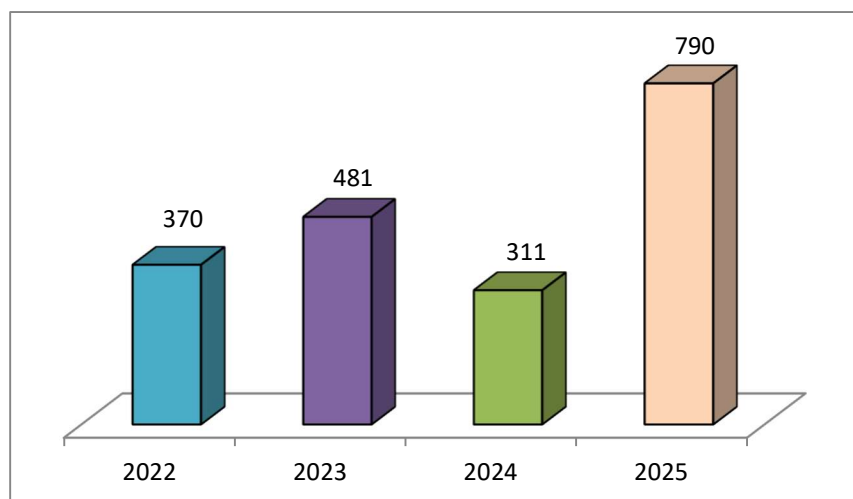
Le thème de la réduction des déchets est aussi abordé lors des animations dans le paragraphe 7.

6.2. Description des actions pour la réutilisation

6.2.1. Bilan de l'armoire à dons d'Arlysère.

Les dons effectués dans l'armoire placée dans le hall d'entrée de l'Arpège ont nettement augmenté avec 790 objets échangés.

Evolution du nombre d'objets échangés dans l'armoire à dons :



6.2.2. La recyclerie de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère

Les objets déposés dans l'espace recyclerie de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère sont récupérés par les associations à but non lucratif Roue Libre (vélos) et le CAPS (autres objets) pour leur donner une nouvelle vie. Cet espace a permis d'éviter 25 tonnes de déchets, soit 22% de plus qu'en 2024 (6,6 tonnes).

Déchets comptabilisés dans la recyclerie de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère en 2025 :

Flux	Tonnes
Multimatériaux (Livres)	2,5
Encombrants	7,
DEEE-Petits Appareils en Mélange	3,6
Ferraille (Vélos)	1,2
Gravats	6,1
Mobilier	2,6
Total	23,0

6.2.3. La ressourcerie du Beaufortain

La ressourcerie du Beaufortain est portée par l'AAB (Association d'Animation du Beaufortain), avec les communes du Beaufortain. Arlysère met à disposition un conteneur maritime blindé de 25m² au sein de l'éco-parc de Beaufort pour collecter et stocker des objets destinés à la ressourcerie. Au cours de l'année, 43 tonnes de déchets ont pu être évitées, soit un chiffre similaire à celui de 2024.

Déchets comptabilisés dans la ressourcerie du Beaufortain en 2025 :

Flux	Tonnes
Multimatériaux (Livres, papiers)	3,9
Articles de Sport et Loisirs (ASL)	4,7
ABJ non thermique + JJ	2,9
Bois traité (Cat.B)	0,01
Encombrants	8,0
DEEE-Petits Appareils en Mélange	6,2
Ferraille (Vélos)	0,6
Gravats	1,3
Mobilier	14,1
Plastiques en mélange	0,03
Textiles	1,5
Total	43,1

6.3. Description des actions pour le développement du compostage

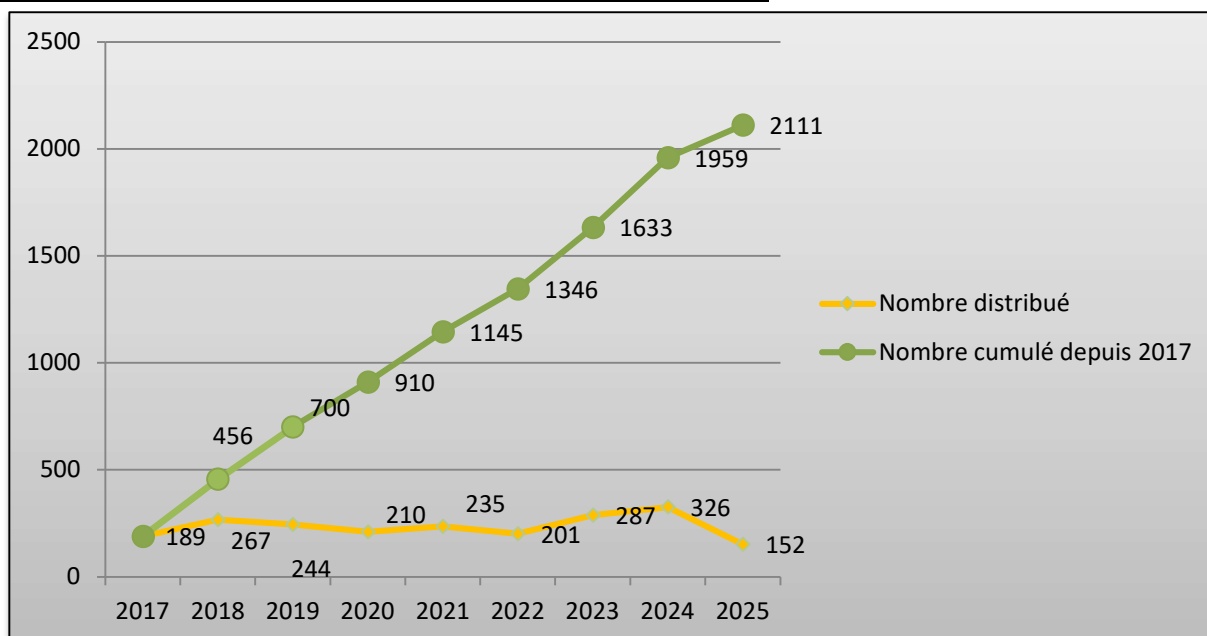
6.3.1. Les composteurs individuels

Les modalités d'obtention des composteurs sont inchangées. Arlysère aide les usagers à acquérir un composteur individuel. Chaque composteur, accompagné de son bio-seau et de son aérateur, peut être obtenu par les usagers du territoire avec une participation de 15€ par composteur.

Le nombre de composteurs distribués dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville connaît une diminution de 53% par rapport à 2024. La dotation des foyers en composteurs progresse avec 152 composteurs individuels distribués, portant à 2111 le nombre de composteurs fournis depuis 2017.

Les composteurs ont été remis aux usagers lors de 8 distributions organisées dans les locaux de collecte de Venthon et 2 distributions réalisées lors d'évènements (Tous au compost le 27 mars, La Semaine Européenne de la Réduction des déchets le 24 novembre). Des distributions ponctuelles ont également été réalisées dans les locaux d'Arlysère à l'Arpège. Ces distributions ont été l'occasion d'informer plus de 155 personnes sur le compostage.

Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2017 :



6.3.2. Les lombricomposteurs

Un lombricomposteur est un petit composteur d'intérieur contenant des vers de terre qui se nourrissent d'épluchures. C'est la méthode de compostage adaptée aux usagers vivant en appartement. Au cours de cette seconde année de mise à disposition, ce sont 3 lombricomposteurs qui ont été distribués.

6.3.3. Les composteurs collectifs

Une plateforme de compostage collectif type se compose de 3 composteurs de 1 000 litres (ou 600 litres) pour le dépôt des déchets, le stockage de broyat et la maturation du compost. Cependant, parmi les nouvelles plateformes mises en place, certaines ne comportent que 1 ou 2 composteurs afin d'adapter la plateforme à la place disponible et au nombre d'utilisateurs (petits collectifs).

En 2025, 19 nouveaux sites ont été mis en place et 3 plateformes ont été supprimées, ce qui porte le nombre total de sites de compostage collectif à 120 pour le territoire d'Arlysère. A l'occasion de la mise en place de ces plateformes, ou lors du suivi des plateformes existantes, des animations sur le compostage ont été réalisées permettant de sensibiliser plus les usagers et de distribuer plus de 100 bio-seaux.

Type de plateformes de compostage collectif installées en 2025 :

Type de plateformes	Commune	Nombre de plateformes	Utilisateurs
Privé	Albertville	5	Résidents d'immeubles, Etablissements touristiques, Employés d'entreprise
Privé	Gilly-sur-Isère	1	Employés d'entreprise
Privé	Hauteluce	1	Résidents d'immeuble
Privé	Tours-en-Savoie	1	Résidents d'immeuble
Privé	Ugine	1	Résidents d'immeuble
Privé	Villard-sur-Doron	1	Etablissement touristique
Collectivité	Albertville	5	Caserne des pompiers, écoles
Collectivité	Beaufort	1	Caserne des pompiers
Collectivité	Césarches	1	Ecole
Collectivité	Ugine	1	Ecole
Collectivité	Villard-sur-Doron	1	Caserne des pompiers

Composteurs collectifs installés à Villard-sur-Doron



La gestion des plateformes de composteurs

Le suivi des sites de compostage est réalisé via un logiciel spécialisé, qui fournit notamment un accès aux référents des sites afin qu'ils puissent communiquer entre eux et avec les guides composteur d'Arlyère.

Les sites de composteurs collectifs nécessitent un suivi régulier : affichage des consignes, réparations, apport de broyat, transfert, retrait des erreurs.

Les animateurs gèrent le suivi et en réalisent une partie (réparations, affichage...). Le suivi est aussi réalisé par les services techniques des mairies, en lien avec les animateurs ainsi qu'avec des prestations.

De plus, les composteurs de quartier font l'objet d'une convention avec les mairies. Les mairies mettent un site à disposition et déploient leurs services techniques pour faire une partie du suivi les plateformes en lien avec les animateurs.

Les déchets détournés

La quantité de déchets détournés par les composteurs collectif est estimée à 73 tonnes. Ce tonnage est évalué par le logiciel de suivi des sites, selon un calcul basé sur le nombre de transferts réalisés. La formule de calcul prend notamment en compte le volume du bac de dépôt, la densité des déchets, le niveau de remplissage du bac de dépôt et le taux de remplissage.

Nombre total de plateformes de compostage collectif en place, par commune et par type :

Commune	Nombre de plateformes	Type de plateforme	Privé/Bailleur social	Collectivité	Composteurs de quartier
Albertville	58		38	13	7
Beaufort / Arêches	8		6	2	
Césarches	1			1	
Cléry	2			1	1
Esserts-blav	2		1	1	
Frontenex	2			2	
Gilly-sur-Isère	5		5		
Grésy-sur-Isère	4		3		1
Grignon	2		2		
Hauteluce	3		2		1
La Bâthie	3		2	1	
Notre-Dame-des Millières	2		2		
Marthod	2		2		
Mercury	1		1		
Plancherine	2		2		
Queige	1				1
Rognaix	1		1		
Saint-Paul-sur-Isère	2		2		
Tournon	2		2		
Tours-en-Savoie	5		5		
Ugine	5		4	1	
Venthon	1				1
Villard-sur-Doron	6		3	2	1
TOTAL	120		83	24	13

6.3.4. La communication en faveur de la réduction des déchets

Les actions de réduction des déchets s'inscrivent aussi dans les événements, avec la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a permis de sensibiliser les usagers et les animations scolaires pendant lesquelles cette thématique est abordée (voir chapitre 7), notamment les défis Anti-gaspi ayant eu lieu dans 3 écoles du territoire pour sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire.

6.3.5. Les évolutions à venir

Arlysère a délibéré le 18/12/2025 pour modifier les conditions de mise à disposition des composteurs. Les composteurs et lombricomposteurs seront mis à disposition gratuitement pour les usagers d'Arlysère à partir du 1er janvier 2026.

7. LA SENSIBILISATION DE PROXIMITE

La sensibilisation de proximité permet d'informer et d'expliquer le tri des déchets ainsi que la réduction des déchets. Les thèmes abordés sont donc nombreux : collecte sélective, recyclage, devenir des déchets, méthanisation, compostage, propreté.

Au total, plus de 4 800 personnes, enfants et adultes, ont été directement informées lors de l'accompagnement à la mise en place du tri et l'accompagnement des événements, lors des séances d'animation ou lors du porte-à-porte.

7.1. L'aide à la mise en place du tri et l'accompagnement des événements

7.1.1. L'accompagnement des résidents

- Des interventions des animateurs ont été menées auprès des usagers afin d'expliquer les consignes de tri suite à des demandes particulières.
- Les affiches indiquant les nouvelles consignes de tri Multimatériaux ont été distribuées à des syndicats d'immeubles.
- Des sacs de tri et des stop-pub ont été distribués dans les mairies des communes de Esserts-Blay, Gilly-sur-Isère, Hauteluce, Monthion, Tour-en-Savoie, Ugine, Villard-sur-Doron.

7.1.2. L'accompagnement de la mise en place du tri et de la méthanisation

- La mise en place du tri a été accompagnée dans 3 structures par les animateurs, permettant de sensibiliser plus de 30 personnes.
- Les animateurs ont accompagné la mise en place de la méthanisation dans 5 structures : 2 restaurants scolaires, 2 maisons de l'enfance, 1 ESAT. Ainsi, ce sont 29 personnes qui ont été rencontrées, dont les équipes et agents de la restauration, qui seront des personnes relais.

7.1.3. L'accompagnement des événements

- Les événements du territoire ont été accompagnés par un ajout de bacs temporaires.

- De plus, la mise en place du tri lors des évènements a été accompagnée par la sensibilisation des organisateurs des bénévoles, et des exposants, par la transmission d’affiches spécifiques adaptés à ces évènements. Quatre séances d’information ont été réalisées pour 3 évènements, permettant d’informer 375 personnes, et d’accompagner la mise en place du tri.

Evènement	Commune	Dates
Tous Dehors	Albertville	27 juin
L’étape du tour	Albertville	17 juillet
Le Grand Bivouac	Albertville	13 au 19 octobre

7.2. Les animations

7.2.1. Les séances d’animation scolaires et adultes

108 séances de formation et d’animation sur le tri des déchets, le compostage, la réduction des déchets ont été réalisées par les animateurs, permettant de former 2922 personnes, dont 2820 enfants.

Public / Classe	Nombre de personnes informées
Périscolaire	2 séances, 15 enfants
Maternelles et primaire (animations scolaires)	62 classes (52 séances), 1164 élèves
Maternelles et primaire (animations autres)	3 séances, 130 élèves
Collège (animations scolaires)	30 classes (25 séances), 976 élèves
Collège (animations autres)	20 séances, 535 élèves
Public adulte	3 séances, 60 participants
Tout public (famille)	3 séances, 42 participants

Il est également à noter que du matériel d’animation a été prêté à une école d’Ugine (40 kits de ramassage des déchets).

7.2.2. Le suivi de la méthanisation

Trois séances d’animation et permanences au moment des repas dans les restaurants scolaires ont permis d’expliquer et de remobiliser les élèves autour du tri des déchets méthanisables. Elles ont permis de rencontrer 300 élèves dans des établissements d’Ugine et d’Albertville.

7.2.3. Les animations lors des évènements

Les animateurs ont été présents sur 5 évènements lors desquels des animations ont été réalisées, touchant 640 personnes.

Evènement	Commune	Dates
Lance tes Vacances	Albertville	1 avril
Foire d'Automne	Albertville	4 octobre
Fête pastorale	Marthod	28 septembre
Lance tes Vacances	Albertville	20 octobre
SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)	Albertville	26 novembre
Festival du Jeu et du Jouet	Ugine	6 et 7 décembre

Le stand sur la réduction des déchets pour la Fête de l'automne à Albertville



De plus, deux actions ayant eu lieu en novembre ont été labellisées SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une animation à la médiathèque d'Albertville le 26 novembre et un évènement numérique avec 10 parutions d'information sur internet pendant la semaine du 22 au 30 novembre.

Le nombre de personnes sensibilisées dans le cadre des distributions de composteurs et de mise en place des composteurs collectifs est indiqués dans le paragraphe 6.3.

7.2.4. L'évolution des animations

Deux nouvelles animations ont été créées pour les élèves du territoire :

- Pour les écoles : « Mon école accueille un lombricomposteur »

L'animation consiste en la mise à disposition d'un lombricomposteur pour l'école participante, et en la formation des enseignants.

- Pour les collèges : « Agir pour Réduire »

Cette animation permet d'accompagner un groupe d'élèves dans la réalisation d'un projet autour de la problématique des déchets, par exemple une journée de ramassage des déchets, une exposition ou un jeu.

7.3. Le porte-à-porte

Plus de 280 personnes ont été rencontrées en porte-à-porte sur le territoire :

- Rappels sur le tri et sur l'utilisation des compacteurs cartons à Hauteluce et Beaufort
- Rappels sur le tri et la collecte sur des secteurs de La Bâthie et de Mercury
- Accompagnement du passage en PAV et le retrait des bacs roulants dans les quartiers Nord d'Albertville, suite à la mise en place des CSE Rue de la République/Place Grenette, des CA Quai des Allobroges/Salle René Cassin et des CE Place de l'église/Rue Gambetta
- Rappels sur le tri et la collecte suite à des problématiques ponctuelles de collecte

8. LES TEMPS FORTS DE 2025

- Création de 26 plateformes de CSE, CE ou CA
- Sensibilisation de plus de 4800 personnes au tri et au compostage
- Mise en place de la REP PMCB

GLOSSAIRE

- ABJ : Articles de bricolage et de jardin (REP)
- ASL : Articles de sports et de loisirs (REP)
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- C0,5 ; C1 ; C2 ; C3 : fréquence de collecte, le chiffre correspond au nombre de collectes effectuées par semaine (ex : C1 = 1 collecte par semaine ; C2 : 2 collectes par semaine)
- CA : Colonne aérienne
- CSE : Conteneur semi-enterré
- CE : Conteneur enterré
- CS : Collecte sélective. Collecte des déchets recyclables en vue de leur valorisation matière
- DEA : Déchets d'éléments d'ameublement collectés dans la REP Mobilier
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DIB : Déchet industriel banal (Encombrants)
- Multimatériaux : flux de collecte sélective constitué de tous les emballages ménagers et de tous les papiers
- OMR : Ordures ménagères résiduelles. Déchets produits par les ménages ou producteurs assimilés aux ménages non recyclables
- PAP : Porte-à-porte
- PAV : Point d'apport volontaire. Les points d'apport volontaire peuvent être des colonnes aériennes (CA), conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés (CE), des caissons ou des compacteurs pour la collecte des cartons
- PC : Point de collecte
- PCMB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP)
- PLP : Plan Local de Prévention
- PR : Point de regroupement. Groupement de bacs collectifs pour la collecte des déchets
- REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La redevance est calculée en fonction du service rendu. Elle est recouvrée directement par le service de l'établissement public qui la met en place
- REP : Responsabilité élargie du producteur
- RS : Redevance spéciale. Cette redevance n'est perçue qu'auprès des usagers hors-ménages, et correspond à la collecte et au traitement de déchets assimilés aux déchets ménagers
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe est calculée à partir de la même base que la taxe foncière (moitié de la valeur locative cadastrale), base sur laquelle un taux défini par la communauté d'agglomération et les communes est appliqué